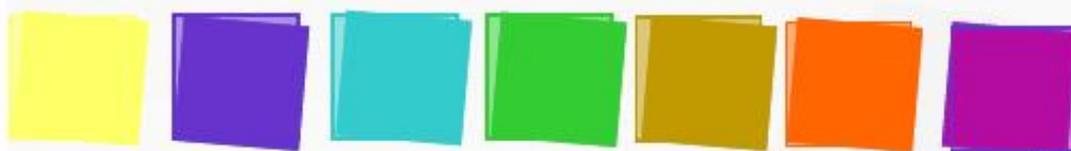


2022

Le Débat d'Orientation Budgétaire

15 décembre 2021



-  **BUDGET PRINCIPAL**
-  **BUDGET annexe ECONOMIQUE**
-  **BUDGET annexe ASS.COLLECTIF**
-  **BUDGET annexe ASS. Non COLLECTIF**
-  **BUDGET TOURISME**
-  **BUDGET annexe GEMAPI**
-  **BUDGET EAU POTABLE**

Document examiné et validé par :

- le Bureau Communautaire du 06 décembre 2021
- la Commission Finances du 02 décembre 2021



F. PELLETIER,
Directeur Général

Le Débat d'Orientation Budgétaire

Dans les communes de plus de 3 500 habitants, doit être organisé au sein du Conseil Municipal un Débat d'Orientation Budgétaire qui obéit aux conditions de forme et de fond (Code Général des Collectivités Territoriales Art. 2312-1).

Selon la jurisprudence, la tenue de ce débat constitue une formalité substantielle et une délibération sur le budget non précédée du débat est entachée d'illégalité. Cette obligation s'applique aux groupements de communes comprenant au moins une commune de 3 500 habitants ou plus.

Le Débat d'Orientation Budgétaire est organisé dans un délai de deux mois avant le vote du budget, dans des conditions qui sont prévues dans le règlement Intérieur.

La loi NOTRe et le décret du 24 juin 2016 précisent que ce débat doit porter sur les orientations générales du budget de l'exercice ainsi que la présentation des engagements pluriannuels envisagés, l'évolution de la dette ainsi que celle des dépenses et des effectifs.

Il doit permettre à l'assemblée délibérante, à partir des propositions de l'exécutif, de déterminer les grands équilibres budgétaires, le choix majeur en termes d'investissement, de recours à l'emprunt et d'évolution de la pression fiscale.

Principales dispositions du projet de loi Finances 2022 en faveur du bloc communal

Source : annexe au projet de loi finances pour 2022.

Dans le contexte sanitaire actuel, le dernier budget de la mandature propose de reconduire notamment la stabilité de la DGF à 26,8 Md € (+38 M €), principale dotation à l'égard du bloc communal.

Les concours de l'Etat en faveur des collectivités territoriales seront en hausse de 525 M €.

Le soutien à l'investissement local s'élève à 1,046 milliards d'euros et 150 M € en faveur de la DETR et la dotation de la politique de la ville. Le DSIL bénéficiera d'un abondement exceptionnel de 350 M € pour financer les opérations des collectivités qui s'inscrivent dans les contrats de relance et de transition écologique mais aussi les programmes action cœur de ville et petites villes de demain.

Le FCTVA est maintenu à 6,5 Md € (taux à 16,404%) et de nouvelles dépenses sont éligibles à ce fonds comme les dépenses de service de l'informatique en nuage (le cloud) et les dépenses de documents d'urbanisme.

A noter en matière de protection de la biodiversité, un crédit de 20 M € en faveur des communes dont une partie du territoire est classée en site natura 2000.

Sur le plan des péréquations, les dotations de solidarités urbaines et rurales versées par l'Etat augmenteront chacune de 95 M € en 2022. La dotation d'intercommunalité devrait être stable. Le Fonds de péréquation des ressources intercommunales et communales est abondé de 1 Md € et permettra aux communes du val de somme de bénéficier de ce dispositif solidaire.

Sur le plan de la fiscalité, à l'issue des dernières réformes fiscales notamment la baisse des impôts de production, la taxe foncière sur les propriétés bâties constituent la première recette fiscale des communes et des ECPI.

DSIL : Dotation de soutien à l'Investissement Local

Orientations budgétaires 2022 :

Tous budgets confondus

2022 : études et construction de biens d'équipement structurants

Engagés en 2021, les travaux de la construction de la médiathèque Patrick Simon à Villers-Bretonneux bouclant le réseau de lecture publique en val de somme s'achèveront en 2022.

Mais 2022 consacrera surtout un important effort en matière d'études de maîtrise d'œuvre portant sur l'extension du Centre administratif intercommunal et de l'équipement sportif au sein de l'enclos. Des premiers crédits d'investissement seront inscrits.

La déchetterie de Corbie sera elle aussi à l'ordre du jour dès que les conclusions de l'étude de faisabilité seront rendues et la question du site d'accueil résolue.

Enfin, le projet de construction d'une nouvelle gendarmerie sur le territoire du val de somme dont le principe a été approuvé lors du Conseil communautaire du 1^{er} avril a fait l'objet d'un arbitrage du commandement du groupement de la Somme le 16 novembre 2021 qui retient un terrain de 10 287 m² rue des déportés à Corbie.

CULTURE/MEDIATHEQUE

Achèvement de la construction de la médiathèque Patrick Simon à Villers-Bretonneux.

Implantée sur un terrain municipal rue d'Herville, la construction de la médiathèque Patrick Simon s'achèvera au deuxième semestre 2022.

Le coût marché des travaux s'élève à 1 523 741 € HT hors dépenses de mobilier, et informatique. Le plan de financement définitif approuvé le 1^{er} avril permettra d'appeler 1 096 804 € à l'Etat au titre de la DGD, et à la région dans la cadre de la PRADET.

Un crédit travaux de 850 000 € TTC sera proposé au budget 2022 ainsi que 200 000 € TTC pour le mobilier et 75 000 € TTC pour l'acquisition du fonds documentaire.

Une recette de la DRAC de 80 000 € sera sollicitée.

La procédure de recrutement de 3 collaborateurs a été lancée : 1 responsable de catégorie B et 2 agents de catégorie C



ADMINISTRATION GENERALE/EXTENSION DES LOCAUX DU CENTRE ADMINISTRATIF INTERCOMMUNAL

Devant l'augmentation des compétences de la communauté de communes, il est apparu nécessaire de procéder à une extension des locaux administratifs implantés dans l'enclos. Le cabinet Gossart intervient en qualité de maître d'œuvre et a proposé une esquisse qui s'inscrit dans la continuité architecturale du bâtiment. Ce n'est pas moins 840 m² d'espaces supplémentaires qui y seront ajoutés dont un garage de 120 m².

A toutes fins utiles et dans l'hypothèse d'une demande de labellisation France service et de son agrément auprès de l'Etat en 2022, un bureau dédié à l'accueil de deux agents et un espace pour le public sera prévu.

Un crédit d'investissement en dépense de 1 800 000 € TTC sera inscrit au budget 2022.

Il est possible d'espérer 280 000 € de la DETR, et 920 000 € de la DSIL soit 80% de subvention compte tenu du soutien de l'Etat quant à la mise en place d'une maison France service.

SPORT/ CONSTRUCTION D'UN EQUIPEMENT SPORTIF

La décision de réaliser un second équipement sportif a été prise à la fin du mandat précédent. Le projet de programme initial a pour ambition de créer une salle de sport mutualisable entre le scolaire et l'associatif en faveur notamment de la gymnastique et des arts du cirque.

Un espace polyvalent sportif, des vestiaires (notamment pour les utilisateurs de la piste d'athlétisme), et un stationnement compléteront ce dispositif.

Ce n'est pas moins de 1 200 m² qui devraient être mobilisés pour cette opération estimée à 2,5 M € HT avec un taux de co-financement de 49,20% (DETR, PRADET, CD80) soit 1,23 M € sous réserve de la reconduction de la PRADET en 2022.

Le cabinet de maîtrise d'œuvre retenu est En ACT.

Suite à une réunion de présentation du projet de programme aux utilisateurs le 9 novembre et les observations du corps enseignants, la commission sport du 2 décembre a émis un avis favorable quant à la construction dans le prolongement de la centrale de chauffe de l'enclos à Corbie d'un équipement sportif constitué d'un plateau de 22x44, qui permettra de pratiquer plusieurs sports. Des espaces de stockage périphériques permettront aux utilisateurs de ranger leur matériel.

Un crédit de 300 000 € sera inscrit pour les premières études techniques et de conception de l'ouvrage.

ENVIRONNEMENT : CONSTRUCTION D'UNE NOUVELLE DECHETTERIE A CORBIE

Le bureau d'études CH Consultant a remis ses conclusions devant la commission du 21 septembre 2021 selon lesquelles il est proposé de :

- 1) Confirmer l'implantation d'une seconde déchetterie en val de Somme à Corbie ou à proximité afin de desservir la population du nord du territoire et les communes de la vallée de la Somme
- 2) Confirmer l'obsolescence de la déchetterie actuelle de Corbie et son impossibilité d'accueillir sur le site actuel de la SNCF un équipement de type déchetterie/recyclerie à plat (sans quai) sur une emprise de 10 000 m² ;
- 3) Proposer deux terrains à l'étude : l'un de 20 047 m² pressenti au PLUI à Corbie Allée de l'industrie et un autre à Corbie route de Bonnay, de 13 540 m² voisin de l'aire d'accueil des gens du voyage. Ces terrains sont classés en zone A et devront faire l'objet d'une déclaration de projet.

Un crédit d'étude de 50 000 € sera inscrit pour l'élaboration du programme de l'opération et l'assistance à la désignation du maître d'œuvre pour lequel une dépense nouvelle sera inscrite au budget supplémentaire 2022. Un crédit de 60 000 € viendra provisionner l'acquisition du terrain.

Le complément d'étude remis ce 22 novembre 2021 fait état d'une estimation financière (études et travaux) comprise entre 1 363 562 € et 1 470 074 € HT hors acquisition de terrain.

La commission environnement étudiera ce rapport final en janvier 2022.

GENDARMERIE : PROJET DE CONSTRUCTION D'UNE NOUVELLE GENDARMERIE EN VAL DE SOMME

Le 1^{er} avril 2021, le Conseil communautaire a délibéré favorablement sur le principe d'assurer la maîtrise d'ouvrage des travaux de la construction d'une nouvelle gendarmerie à Corbie et de trois logements à la caserne de Villers-Bretonneux.

Le terrain pressenti pour cette opération foncière à Corbie sis boulevard Camille Rolland avait fait l'objet d'un emplacement réservé mais n'a pas été accepté par le groupement de gendarmerie de la Somme compte tenu de sa proximité avec une voie de chemin de fer.

Deux autres terrains sont alors étudiés : l'un de 10 287 m² (9 043 m² sans contrainte) à Corbie rue des déportés qui peut accepter une caserne et 20 logements en semi collectif et pavillonnaire et un autre à la sortie de Fouilloy vers Villers-Bretonneux de 20 000 m² pris d'une parcelle de 8,2 ha en zone A qui viendrait créer un pôle de sécurité des personnes et des biens à équidistance entre les centres villes de Corbie et de Villers-Bretonneux proche des grands axes en réunissant la BMO de Villers-Bretonneux et la caserne de Corbie.

Par courrier en date du 29 novembre 2021, la gendarmerie a validé le terrain rue des déportés à Corbie.

Il sera donc inscrit un crédit de 460 000 TTC pour la réalisation de 3 logements d'accueil en faveur de 3 sous-officiers affectés à la caserne de Villers-Bretonneux. Un crédit de 134 166 € sera sollicité auprès de la DETR. Un avenant au loyer actuel de 27 500 € sera soumis au bureau pour approbation en 2023.

FINANCES-PACTE FISCAL ET FINANCIER-COMMISSION LOCALE DE TRANSFERT DE CHARGES

Suite aux conclusions du pacte fiscal quant à la réactualisation du calcul du transfert de charges, la Communauté de communes ne perçoit plus que 89 506 € de participation des communes contre 375 183 € précédemment et reverse aux communes 900 399 € contre 776 658 € antérieurement. Au total, ce n'est pas moins de 409 417 €/an qui ont été perdus au profit des communes du Val de somme. Cet effort de solidarité a traduit la volonté de soutenir les communes confrontées à une diminution/stabilisation des dotations de l'Etat pour conforter leur capacité d'autofinancement et soutenir l'investissement public.

Le pacte fiscal et financier a prévu la mise en place d'outils financiers comme le fonds de concours à l'égard des projets d'investissements des communes. La commission finances s'est réunie le 16 novembre 2021 et a proposé de nouveaux fonds de concours sur des opérations d'investissement qui feront l'objet d'une délibération à l'occasion du Conseil communautaire du 15 décembre 2021. Le taux de participation minimal de la Communauté de communes sera de 20% et un mécanisme solidaire permettra aux communes éligibles de bénéficier d'une majoration de 25% et de 50%. Chaque participation financière de la communauté de communes sera plafonnée. Un règlement a été rédigé et fixe les modalités d'attribution.

Ce n'est pas moins de 200 000 € qui seront inscrits chaque année pour financer ce soutien aux communes.

ENVIRONNEMENT/DECHETTERIE

1) Détermination de la part incitative de la TEOMI

Le Conseil communautaire aura à se prononcer à nouveau avant le 15 avril 2022 sur la part incitative de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères et sur le tarif des levées.

En 2021, il a été constaté en moyenne une baisse de 67 tonnes d'ordures ménagères contre une augmentation de 297 tonnes en 2020. La collecte du verre progresse à 1 150 tonnes à l'année soit une augmentation de 14,25%.

Le ratio d'OM par an et par habitant devrait s'établir à 176,5 kgs d'om/hab/an (4728 kg OM) contre 164 kgs en 2019 pour une moyenne départementale de 278 kg/hab/an et régionale de 262 kg/hab/an ou encore nationale de 269 kg/hab/an.

Ces résultats provisoires sont meilleurs qu'en 2020 mais inférieurs par rapport en 2019.

Cette diminution du tonnage est relative puisque l'estimation s'élève à 4 728 tonnes à rapporter dans un contexte d'augmentation fléchée de la taxe générale des activités polluantes soit 30 € la tonne d'OM enfouie en 2021, avec la progression suivante 40 € en 2022, 51 € en 2023, 58 € en 2024, 65 € en 2025.

D'ores et déjà le besoin en financement du marché de prestation de service de VEOLIA augmente de 177 000 € TTC dont 73 000 € TTC d'évolution de la TGAP. Le crédit inscrit s'élèvera donc à 3 250 000 € TTC.

2) Collecte des bio-déchets

Mise en place en 2021, cette obligation légale rentre dans le cadre de la loi sur la transition écologique traduite dans l'article L541-114 du code de l'environnement Initiés d'abord auprès des

entreprises et établissements publics producteurs de matières, le conseil du 18 novembre dernier a fixé pour un bac de 120 l un tarif de 0,0084 € par litre soit 1 € par bac à compter du 1^{er} janvier 2022.

3) Composteurs et points d'apports volontaires enfouis.

La politique de réduction des déchets biodégradables se poursuivra en 2021 grâce à la reconduction de la mise à disposition des composteurs sur le territoire afin de limiter l'apport des déchets verts dans les ordures ménagères. En moyenne, les déchets fermentescibles représentent 30% de contenu d'un sac d'ordures ménagères.

Depuis 2015, 1 001 composteurs ont été fournis aux particuliers dont 86 en 2021.

Enfin, un nouveau crédit de 50 000 € sera proposé pour poursuivre l'enfouissement de 4 points d'apports volontaires sur le territoire en 2022. Le choix de l'implantation est examiné avec la commune bénéficiaire. Il sera demandé aux communes bénéficiaires de déterminer un nouveau site d'accueil des PAV aériens remplacés.

URBANISME /PLUi

Le PLUi de la Communauté de communes a été approuvé le 5 mars 2020. Par courrier en date du 12 août 2020, l'Etat a apporté ses observations relatives à la maîtrise de la consommation foncière et le respect des dispositions du SCOT du Pôle métropolitain. Après avoir réuni les maires des territoires concernés par ces remarques, une réponse a été apportée au service de la DDTM compétent.

Le 16 novembre 2020, une réunion contradictoire entre les représentants de cette administration et la Communauté de communes a permis de dégager un consensus sur les prochaines modifications à venir du règlement écrit et graphique du PLUi sur les dossiers visés par le contrôle de légalité mais aussi sur d'autres points du PLUi ajoutés à la discussion.

L'enquête publique relative à la modification du PLUi s'est déroulée du 4 au 24 octobre 2021 pour laquelle 38 personnes se sont déplacées et 27 observations émises. Le conseil de ce 15 décembre 2021 se prononcera sur cette modification.

Le PLUi du Val de Somme devrait faire l'objet d'une révision à mi-mandat soit en 2023.

HABITAT/ PLH /CABANISATION

1) Le programme d'actions du PLH s'articule sur des objectifs de développement de construction vertueux en termes de consommation foncière, en facilitant les parcours résidentiels tout en répondant à la diversité des besoins en logement, en améliorant la qualité des logements et l'accompagnement des problématiques de logement des publics fragiles et enfin, assurer le suivi et la pérennité du projet habitat.

C'est l'objet de la consultation qui a été menée en septembre 2021 pour désigner un bureau d'études afin de réaliser une étude pré-opérationnelle à la réalisation d'une opération collective de l'habitat sur l'ensemble des communes et notamment sur Corbie au titre du programme Petite ville de demain.

La consultation ayant été infructueuse, elle sera relancée le 9 décembre 2021.

Un crédit de 100 000 € sera inscrit au budget 2022.

2) La cabanisation rentre dans le cadre de la résorption progressive de l'habitat précaire. Après avoir mis à jour l'inventaire des habitats et apporté un éclairage juridique sur les situations foncières, le processus de suppression des habitats dégradés s'est engagé notamment à Cerisy (39), Sailly laurette (9) vaux sur somme (2) et 15 abandons de terrains.

Un crédit de 150 000 € sera inscrit au budget 2022 affecté au développement de la résorption de la cabanisation et notamment à la démolition des habitats abandonnés en soutien aux communes.

VOIRIE

Les crédits destinés à la voirie tant en fonctionnement et en investissement seront reconduits en 2022.

1) Le contournement de Corbie/Fouillooy (2022-2027)

Aucun crédit ne sera inscrit en 2022.

2) Aménagement du giratoire de l'intersection RD1/RD167 voie de desserte de l'usine Nestlé/Purina.

Un crédit de 370 000 € sera inscrit en 2022 dédié à l'aménagement du giratoire et la pénétrante vers l'usine, le solde en 2023.

Le département de la somme et la chambre d'agriculture ont élaboré une convention d'indemnisation en faveur des propriétaires exploitants.

Au 24 novembre 2021, un seul propriétaire n'avait pas signé. Une déclaration d'utilité publique sera donc lancée par le département de la somme, maître d'ouvrage.

3) La réhabilitation de la RD 1029 (2020-2022)

La commune de Villers-Bretonneux et le département de la Somme assureront la maîtrise d'ouvrage de cette réhabilitation. La Communauté de communes interviendra au titre de la compétence eau pluviale et reprise de voirie communale, assainissement collectif conformément à la décision du bureau en date du 5 mars 2019. Les travaux devront s'effectuer sur plusieurs exercices budgétaires 2020, 2021, 2022.

Pour 2022, les travaux ayant pris du retard, il est nécessaire d'inscrire un crédit de 350 000 € par rapport au marché initial car seulement 115 000 € ont été mandatés au 20 novembre 2021. Un crédit supplémentaire de 300 000 € sera inscrit au budget supplémentaire 2022.

Un crédit supplémentaire de 150 000 € sera inscrit au budget primitif au titre du pluvial (tranche 3) et un crédit nouveau de 100 000 € dédié aux travaux du bassin d'accueil des eaux pluviales dont la superficie définitive est désormais connue (2400m³).

Un bilan financier de l'intervention de la Communauté de communes pour cette opération sera réalisé à l'issue des travaux tous budgets confondus.

PLUVIAL DE VOIRIE

Après avoir dégagé un état des lieux des équipements et de l'ensemble des ouvrages pluviaux du territoire et lancer les premières actions en 2019, un crédit de 300 000 € sera inscrit dans le programme de réhabilitation des ouvrages de gestion des eaux en fonctionnement et 150 000 € en investissement.

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE-ZAC DU VAL DE SOMME-LOTISSEMENT ARTISANAL

Un crédit de 200 000 € sera inscrit pour des travaux de voirie au sein de la zone de développement économique de Villers-Bretonneux.

Le lotissement d'activité n°2 correspondant au solde foncier compris entre l'entreprise lebeurre et 'ELF3 soit 10 ha bénéficiera d'un premier crédit de 500 000 € afin d'engager l'aménagement de 21 parcelles. Une procédure administrative dite au cas par cas a été engagée par la communauté de communes auprès de la DREAL. Cette opération bénéficiera de l'appui du sous-préfet à la relance de la Préfecture de la Somme.

Enfin, il sera inscrit trois recettes d'investissement correspondantes à la vente des lots n° 11, 10 et 3 du lotissement artisanal en faveur de METRIS, 2B IMMO et N'Zeuba.

ASSAINISSEMENT COLLECTIF

La station de Sailly le Sec a fait l'objet d'une nouvelle consultation en 2021 qui s'est révélée infructueuse. Le process retenu est celui d'une station avec filtre planté de roseaux estimé à 1 250 000 € HT. Par décision en date du 18 octobre 2021, le Conseil communautaire a déclaré sans suite pour cause d'infructuosité et à autoriser le président à relancer une procédure adaptée. Un crédit de 700 000 € sera inscrit en 2022 pour cette opération.

L'essentiel de l'investissement sera dirigé vers la réhabilitation des réseaux d'assainissement de la RD30 à Corbie et Marcelcave puis un crédit d'1 M € HT dédié aux réseaux de Fouilloy, Villers-Bretonneux, Daours, Ribemont et notamment Pont-Noyelle.

Un crédit de 90 000 € sera inscrit en 2021 pour désigner un assistant à maître d'ouvrage pour accompagner le service dans ces deux dossiers structurants. Les études portant sur les extensions de réseau des communes d'Hamelet et de Bonnay datant de 2015 vont pouvoir être réactualisées pour des travaux à programmer.

Un crédit de 30 000 € sera inscrit pour engager les premières études de maîtrise d'œuvre en faveur de la STEP de Pont-Noyelle dont le réseau d'assainissement sera réhabilité sur la base des conclusions du diagnostic.

ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

Désormais confiées à la société Hydra depuis le 1^{er} juillet 2021, les actions de contrôle ont débuté pour des opérations de cession immobilière. La commune de Gentelles fera l'objet d'un contrôle de bon fonctionnement à partir du 24 novembre 2021.

En 2022, les communes de Chipilly, Lamotte-Warfusée, et Vaire sous Corbie feront l'objet d'un même contrôle. Préalablement à ces contrôles, une réunion d'information au public sera organisée afin de présenter les modalités de l'intervention du technicien et les aides proposées par la Communauté de communes.

Il sera proposé d'inscrire un crédit de 40 000 €.

TOURISME

S'agissant des deux études actuellement en cours portant sur les projets de reconversion de l'auberge de l'écluse de Saily Laurette et le centre de compréhension du phénomène guerrier à Ribemont sur ancre, une synthèse des conclusions a été présentée le 8 décembre 2020.

Pour cause de covid, les conclusions définitives n'ont pas pu être présentées devant les partenaires institutionnels de la communauté de communes avant le conseil de juin 2021 mais ce 24 novembre 2021 à Corbie. Leur retour est le suivant :

- **La réhabilitation de l'auberge de Saily Laurette.**



Menée par Headlight consulting, le bureau d'études a profondément remanié le site actuel pour y aménager un restaurant et un projet de 6 gîtes associé à un hébergement insolite ouvert vers le fleuve somme. L'étude prévoyait un volet économique et financier qui a permis de dégager un prévisionnel d'exploitation par activité et par saison touristique en termes de chiffre d'affaires et de rentabilité.

Estimée à 1,9 M € HT hors achat du bien immobilier, cette opération a recueilli un avis favorable de nos partenaires (CD80 et CR). Une participation de 50% du montant hors taxe des travaux pourrait

être attendue sous réserve de l'élaboration des nouvelles politiques d'aménagement de la région et du département inconnue à la rédaction de ce rapport.

L'exploitation déficitaire pendant les 4 premières années doit nécessiter une subvention annuelle de 100 000 € par la collectivité pour équilibrer les comptes.

La gestion qui ne peut être publique devra être externalisée via une délégation de service public auprès d'un professionnel de la restauration et de l'hébergement lequel devra payer un loyer à la CCVS.

Le site bénéficie d'un fort potentiel touristique dont l'activité hébergement pourra être soutenue par les travaux du canal seine nord. La rentabilité du site est apportée par cette offre mais pas par la restauration jugée déficitaire.

Sans toutefois retirer le caractère réel de ce site en terme de développement touristique pour le territoire intercommunal et de la Vallée de la Somme, il est proposé de ne pas donner suite à ce projet et le proposer au secteur privé en lien avec les organisations professionnelles de ce secteur plus à même de créer un tel équipement et d'assurer le risque financier correspondant à son exploitation.

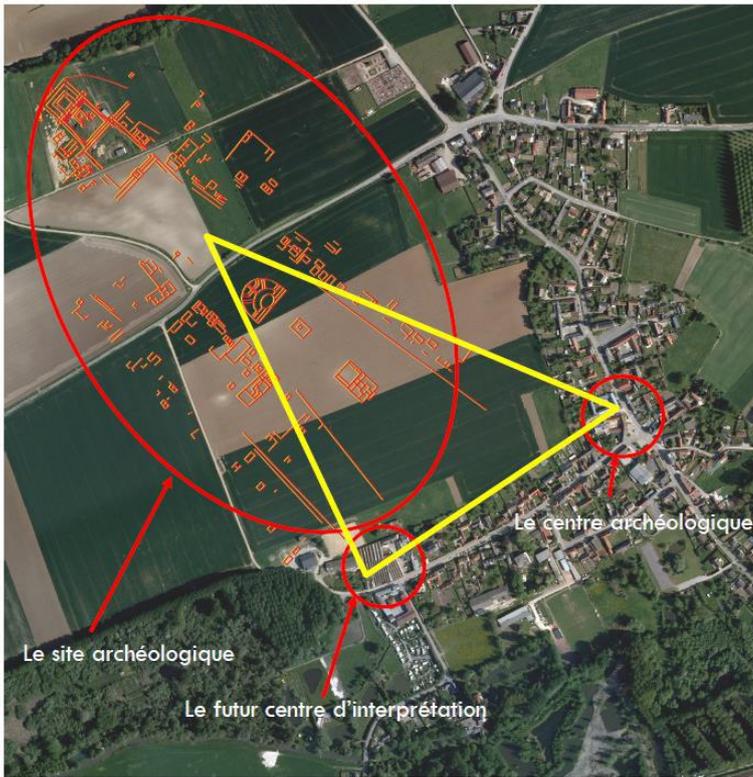
Après avis favorable de la commission Tourisme du 30 novembre dernier, il est demandé au Conseil communautaire de bien vouloir délibérer sur l'opportunité de poursuivre le projet de reconversion de l'auberge de Saily Laurette.

- **Le centre de compréhension du phénomène guerrier à Ribemont sur Ancre**

Motivé initialement par la collection d'Henri Lemaire composée de plus de 10 000 pièces des conflits mondiaux notamment de la 1^{ère} guerre mondiale, le projet de centre d'interprétation de l'Homme dans la guerre a fait l'objet d'une réflexion entre historiens et archéologues.

Il s'agissait d'aider à la compréhension du phénomène guerrier (enseignée en faculté d'histoire) de l'époque celtique jusqu'aujourd'hui grâce à une collection d'objets militaires, le site archéologique de renommée internationale et une médiathèque intercommunale dite de la filature.

La réflexion du bureau d'études Atelier bleue s'inscrit à une échelle plus large que le simple centre de compréhension mais d'imaginer à terme de bâtir un grand parc historique et archéologique à Ribemont autour du Centre de conservation et d'études et le site archéologique en cours de fouilles et de valorisation soit 3 pôles : un pôle scientifique (CCE), un pôle ludique et nature (le site archéologique), un pôle pédagogique.



Le projet prévoit une muséographie autour du guerrier de la période celtique au soldat doté des dernières technologies (réalité augmentée). L'étude démontre que l'exploitation économique repose sur un modèle économique fragile. Un déficit de 80 000 € pour une estimation de 20 000 visiteurs. Ouvert 11 mois sur 12, le projet mobiliserait 3,7 ETP nécessaire à la gestion du site (billetterie, animations, ateliers, conférence) en lien avec somme patrimoine et ses équipes mutualisées. Un bistrot permettrait aux visiteurs de bénéficier d'une « saladerie » et boissons avec une gestion externalisée.

Le projet est estimé à 1,9 M € HT, 450K € HT d'honoraires et 630K € HT de muséographie



Les partenaires ont estimé que le projet était trop ambitieux et ont vu une offre supplémentaire autour du militaria déjà pourvue sur le territoire de la Somme. Le contexte sanitaire ajoute un risque supplémentaire.

Sans soutien financier, il n'est pas possible de poursuivre cette réflexion.

En conséquence, il est proposé de faire appel à l'Etablissement public foncier (EPF) des Hauts de France afin de conclure une convention à charge pour l'EPF d'acquérir la friche restante, la dépolluer (amiante, hydrocarbure), la démolir. Une réserve foncière pourra donc être constituée. En parallèle de cette intervention, la Communauté de communes en lien avec la commune de Ribemont lancera une réflexion quant au devenir du site. La commission Tourisme a confirmé cette conclusion le 30 novembre. Il est demandé au Conseil de bien vouloir se prononcer sur cette proposition.

GEMAPI-LUTTE CONTRE LE RUISSELLEMENT DES SOLS

1) En matière de GEMAPI

En lien avec les associations syndicales de rivière, la CCVS interviendra dans les restes à charge d'opérations menées par l'AMEVA relatives aux actions portant sur la restauration de frayères à salmonidés et plantation d'hélophytes, reboisement de rives sur l'ancre 1 et 2, Des conventions ont été approuvées en novembre 2020 avec ces ASA fixant le domaine d'intervention de chacun. Un crédit d'étude de 60 000 € sera inscrit pour le rétablissement de la continuité hydroécologique du cours d'eau « la boulangerie » à Corbie.

Par ailleurs, le projet de programme de restauration du marais de Pont-Noyelle sera présenté à la commission eau en 2022 en lien avec l'AMEVA. Un crédit de 15 000 € en dépense sera inscrit et 10 000 € en recette.

2) En matière de lutte contre le ruissellement des sols

a) L'étude du bassin versant de Warloy Baillon a fait l'objet d'une étude de réactualisation Un programme d'intervention a été constitué visant à l'amélioration des pratiques culturales, l'entretien de l'existant, et la gestion d'aménagements complémentaires (noues, fascines, fossés, bassins, digues). Ce programme permettrait de gérer 108% de la pluie décennale.

Son financement serait de 330 000 € HT en investissement et 60 000 € HT en fonctionnement, les restes à charge s'élèveraient à 100 000 € et 35 000 €/an respectivement grâce au soutien de l'agence de l'eau.

b) Etudes sur les autres de bassins versants de la CCVS

9 communes du Val de Somme représentant 4900 ha seront concernées par l'étude menée par le bureau d'études LIOSE. Les enjeux sur les milieux aquatiques et sur les biens, les personnes seront dégagés et soumis au COPIL en partenariat avec l'agence de l'eau, co-financier.

Un crédit de 90 000 € sera inscrit en étude et dépenses d'assistance à maîtrise d'ouvrage.

Une provision de 70 700 € a été inscrite pour l'étude du renforcement de la digue de Cerisy.

EAU POTABLE

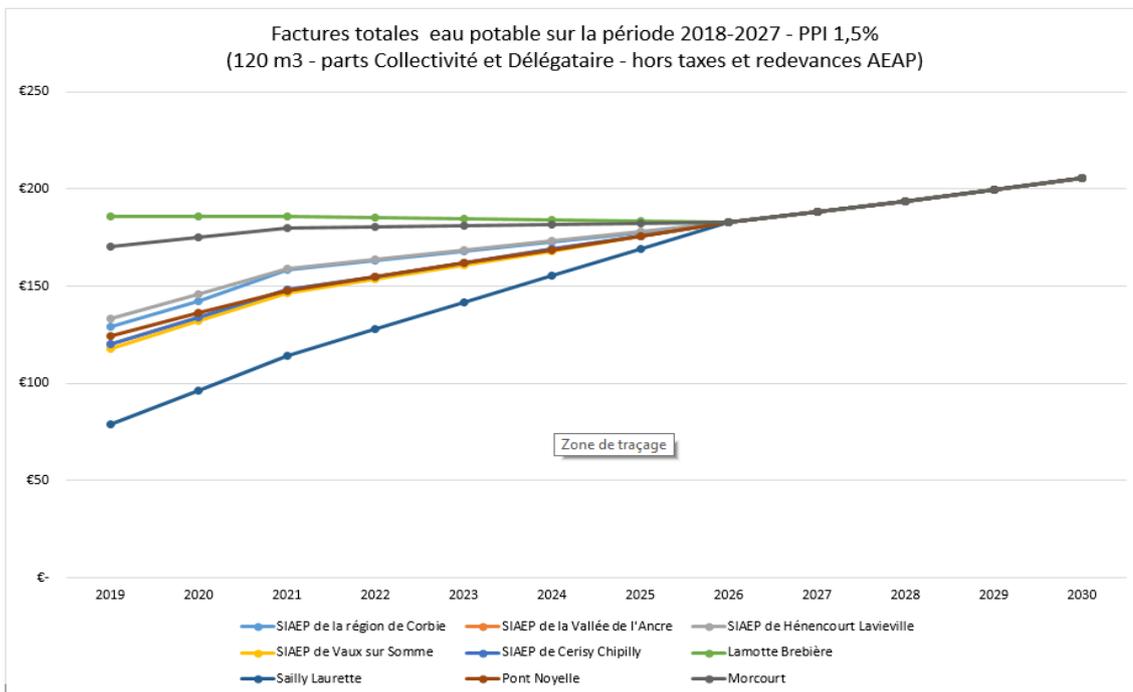
Le troisième budget eau potable traduit les engagements pris à l'occasion de la prise de compétence. Après avoir permis en 2021 l'amélioration de la qualité sanitaire des communes de Morcourt, Cerisy et Chipilly, en offrant une eau de meilleure qualité aux usagers de ces communes et réhabiliter le réseau d'eau de Lamotte-Brebière dont le rendement était de 60%, l'effort va porter en 2022 sur l'amélioration des rendements des réseaux dont la CCVS a la gestion.

Sur un crédit d'investissement de 1 270 000 €, 870 000 € seront prévus pour améliorer le rendement du réseau d'eau de Pont-Noyelles qui n'est que de 52% et a fait l'objet d'une dizaine de casse en 2020. Un crédit d'étude de 35 000 € sera inscrit.

Les charges à caractère général s'élèvent à 350 000 € dont 110 000 € d'achat d'eau. Un autofinancement prévisionnel de 200 000 € est dégagé.

A noter qu'en matière d'exploitation, SUEZ prend possession au 1^{er} janvier 2022 des ouvrages et des équipements de production et de distribution d'eau pour 24 communes du val de Somme. Suite à cette délégation, il convient d'adapter le prix de l'eau en prenant en compte les parts fixes et variables revenant au délégataire et à la Communauté de communes.

La commission eau du 21 octobre 2021 a confirmé l'harmonisation d'un tarif unique en 2026 et a émis un avis favorable aux tarifs suivants pour lesquels une délibération sera prise lors du conseil du 15 décembre 2021.



Tarifs en € HT		2021		2022		2021 120 m ³ TTC	2022 120 m ³ TTC	≠
SIAEP de la région de Corbie	Abonnement CCVS	10,0000 €	1,3173 €	11,0039 €	1,3585 €	137,0944 €	140,7500 €	+3.6556 € soit +0,03 €/m3
	Part variable CCVS	0,5600 €		0,5082 €				
	Abonnement SUEZ	19,6800 €		20,2300 €				
	Part variable SUEZ	0,5100 €		0,5900 €				
SIAEP de la Vallée de l'Ancre	Abonnement CCVS	34,1700 €	1,2348 €	14,6049 €	1,3010 €	122,1494 €	129,8705 €	+7,7212 € soit +0,06 €/m3
	Part variable CCVS	0,9500 €		0,4207 €				
	Abonnement SUEZ			20,2300 €				
	Part variable SUEZ			0,5900 €				
SIAEP de Hénencourt Lavieville	Abonnement CCVS	26,0500 €	1,3271 €	8,1049 €	1,3643 €	141,9588 €	144,3885 €	+2.4298 € soit +0,02 €/m3
	Part variable CCVS	1,1100 €		0,5382 €				
	Abonnement SUEZ			20,2300 €				
	Part variable SUEZ			0,5900 €				
SIAEP de Vaux sur Somme	Abonnement CCVS	42,5100 €	1,2243 €	21,2716 €	1,3010 €	112,4801 €	123,2109 €	+10.7308 € soit +0,09 €/m3
	Part variable CCVS	0,8700 €		0,3652 €				
	Abonnement SUEZ			20,2300 €				
	Part variable SUEZ			0,5900 €				
SIAEP de Cerisy Chipilly	Abonnement CCVS	29,1700 €	1,2331 €	10,6049 €	1,3010 €	126,9384 €	133,8663 €	+6.9280 € soit +0,03 €/m3
	Part variable CCVS	0,9900 €		0,4540 €				
	Abonnement SUEZ			20,2300 €				
	Part variable SUEZ			0,5900 €				
Lamotte Brebière	Abonnement CCVS	12,0000 €	1,5500 €	- €	1,5445 €	184,2300 €	175,3016 €	-8.9284 € soit -0,07 €/m3
	Part variable CCVS	1,4500 €		0,7859 €				
	Abonnement SUEZ			20,2300 €				
	Part variable SUEZ			0,5900 €				
Sailly Laurette	Abonnement CCVS	21,6700 €	0,9506 €	4,6049 €	1,3010 €	98,6739 €	139,8663 €	+41.1925 € soit +0,34 €/m3
	Part variable CCVS	0,7700 €		0,5040 €				
	Abonnement SUEZ			20,2300 €				
	Part variable SUEZ			0,5900 €				
Pont Noyelles	Abonnement CCVS	43,8700 €	1,2356 €	22,3649 €	1,3010 €	112,5549 €	122,1063 €	+9.5515 € soit +0,08 €/m3
	Part variable CCVS	0,8700 €		0,3560 €				
	Abonnement SUEZ			20,2300 €				
	Part variable SUEZ			0,5900 €				

Morcourt	Abonnement CCVS	29,2900 €	1,4941 €	10,6985 €	1,5035 €	159,8610 €	159,4193 €	-0.4416 € soit +0,01 €/m3
	Part variable CCVS	1,2500 €		0,6558 €				
	Abonnement SUEZ			20,2300 €				
	Part variable SUEZ			0,5900 €				

Il sera proposé d'augmenter le prix de l'eau sur ces bases pour l'année 2022 soit par unité de gestion et pour une consommation de 120 m3/an.

Budget OM 2022

Marché Véolia gestion de la déchetterie à Corbie
2 600 000 € TTC (TVA à 5,5 %)

Gestion nouvelle déchetterie à Villers-Bretonneux
650 000 € TTC

Rappel des notifications 2021

	Bases	Taux	Produit Part fixe	Produit part incitative prévisionnelle
1 tournée	16 936 139	11 %	1 862 975 €	493 393 €

Orientations pour 2022

Fonctionnement			
Dépenses		Recettes	
Collecte en porte à porte et traitement des OM et emballages	2 050 000 €	TEOMi part fixe	1 857 000 €
Déchetteries et points d'apports volontaires et collecte amiante	1 100 000 €	TEOMi part incitative	493 000 €
Traitement des déchets dangereux	23 000 €	ADELPHE	300 000 €
Communication et animations diverses/Atmo	20 000 €	CITEO	30 000 €
	23 000 €	Valorisations	160 000 €
		SMIRTOM	30 000 €
		Autres recettes	62 000 €
	3 216 000 €		2 932 000 €

Extrapolation tonnages annuels 2021 - CCVS

						Variations	
	2017	2018	2019	2020	2021	2021/2020	2021/2019
PAP							
OM	4 539,16	4 635,92	4 453,36	4 795,00	4 728,00	-1,40%	6,17%
CS	1 129,86	1 220,16	1 187,84	1 255,86	1 358,00	8,13%	14,33%
Total	5 669,02	5 856,08	5 641,20	6 050,86	6 086,00	0,58%	7,88%
PAV							
Verre	981,56	1 009,44	1 051,10	1 000,26	1 150,00	14,97%	9,41%
Papier	615,40	622,20	589,74	476,30	550,00	15,47%	-6,74%
Total	1 596,96	1 631,64	1 640,84	1 476,56	1 700,00	15,13%	3,61%
Déchèterie Corbie							
Ferraille	181,88	98,30	97,34	96,56	79,66	-17,50%	-18,16%
Gravat	2 247,44	893,40	828,96	674,70	827,94	22,71%	-0,12%
Déchets verts	1 922,84	1 167,54	1 007,08	880,32	1 166,02	32,45%	15,78%
Encombrants	1 409,44	801,32	635,46	632,84	683,04	7,93%	7,49%
Bois	318,40	130,42	132,46	102,84	96,12	-6,53%	-27,43%
Carton	117,90	79,74	75,50	71,58	80,76	12,82%	6,97%
Ecomobilier							
Total	6 197,90	3 170,72	2 776,80	2 458,84	2 933,54	19,31%	5,64%
Déchèterie Villers Bretonneux							
Ferraille	39,70	136,46	136,46	129,86	178,66	37,58%	30,92%
Gravat impur	201,66	1 064,22	1 500,22	1 166,28	1 468,84	25,94%	-2,09%
Gravat propres	120,40	473,80	422,12	555,52	803,22	44,59%	90,28%
Déchets verts	391,16	1 395,70	1 291,38	1 114,02	1 685,34	51,28%	30,51%
Encombrants	207,78	813,68	813,68	914,08	1 241,94	35,87%	52,63%
Bois	40,54	124,84	193,06	184,58	244,38	32,40%	26,58%
Carton	25,60	90,40	90,40	84,49	117,15	38,66%	29,59%
Ecomobilier							
Amiante		-	54,10	32,86	35,44	7,85%	-34,49%
Total	1 026,84	4 099,10	4 501,42	4 181,69	5 774,97	38,10%	28,29%
Total général	14 490,72	14 757,54	14 560,26	14 167,95	16 494,51	16,42%	13,28%
% Valorisation	40,61%	44,38%	43,09%	42,01%	45,53%		

Budget Principal - Recettes

Comme depuis des années, aucune modification des taux de la fiscalité ménage et professionnelle ne sera proposée. La Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères incitative sera votée avant avril 2022. Ce projet de budget fait état d'un déficit d'exploitation de 284 000 €. La question de l'évolution de la TEOMi se pose désormais.

La Dotation Globale de Fonctionnement reste stable. Il sera proposé d'inscrire un crédit de 601 000 € en 2022.

Les autres recettes n'appellent pas de remarque particulière et sont issues des produits des services et des participations financières d'organismes (ADELPHE) ou encore de l'Etat (loyer de gendarmeries).

L'autofinancement de la section de fonctionnement pour 2022 permettra d'aider à la réalisation des investissements.

EVOLUTION DE LA DGF :

	Année 2020	Année 2021	Variation 2020/2021	Estimation 2022	
DGF	591 214 €	601 542 €	+ 1,75 %	601 000 €	Identique à 2021
Dotation de compensation	389 539 €	381 867 €	- 1,97 %	381 000 €	Identique à 2021

Fiscalité Intercommunale 2022

Pour la fiscalité intercommunale, il est proposé de maintenir les taux actuels

Etat 1259 FPU

		Produits 2021	Produits 2022
Taxe d'Habitation :	13,08 %	3 287 570 €	3 283 000 €
Taxe Foncière Non Bâtie :	1,65 %	27 390 €	27 000 €
Cotisation Foncière Entreprise :	22,50 %	1 949 965 €	1 948 500 €

Autres produits

Rappel FNGIR* 2021 =	1 444 175 € (prélèvement)
IFER* 2021 =	94 405 €
CVAE* 2021 =	1 161 849 €
TASCOM* 2021 =	116 375 €
FPIC* 2021 =	341 636 €

*FNGIR : Fonds National de Garantie Individuelle de Ressources

*IFER : Imposition Forfaitaire sur les Entreprises de Réseaux

*CVAE : Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises

*TASCOM : Taxe sur les Surfaces Commerciales

* FPIC : Fonds de Péréquation des ressources Intercommunales et Communales

Charges de Personnel

Structure des effectifs

Au 1^{er} décembre 2021, la CCVS emploie 37 agents selon le détail suivant :

	Catégories			Total
	A	B	C	
Stagiaires et titulaires fonction publique	3	8	20	21
Contractuels	-	2	4	6
Total en nombre	3	10	24	37
Total en pourcentage	8,11 %	27,03 %	64,86 %	100 %

Parmi son effectif, la CCVS compte 3 agents à temps partiel (3 femmes) et 2 agents à temps non complet (2 femmes). Le reste des agents est à temps complet, soit 35h par semaine.

De plus, au 1^{er} décembre 2021, un agent est en disponibilité (1 femme) et un agent est en congé parental d'éducation (1 homme).

Sur les 37 agents employés par la CCVS, 8 sont des hommes, répartis de la manière suivante :

		Hommes	Femmes	Total
Catégorie	A	1	2	3
	B	3	7	10
	C	4	20	24
Total en nombre		8	29	37
Total en pourcentage		21,62 %	78,38 %	100 %

Répartition des agents selon les services :

Services	NB agents	En %
Administration générale	10	27,03 %
Environnement	2	5,41 %
Médiathèques	9	24,32 %
Gymnases	2	5,41 %
Assainissement	1	2,70 %
Voirie	1	2,70 %
Urbanisme / PLH	4	10,81 %
Eaux	3	8,11 %
Tourisme	5	13,51 %
Total	37	100 %

Détail des dépenses de personnel en 2021 :

	Dépenses
Traitement de base des agents publics	687 753,62 €
Régime indemnitaire des agents publics	213 118,40 €
Bonification indiciaire	6 466,68 €
SFT agents publics	8 998,69 €
Heures supplémentaires agents publics	794,72 €
Rémunération de base des contractuels	111 130,45 €
Régime indemnitaire des contractuels	18 474,38 €
SFT contractuels	-
Heures supplémentaires contractuels	-
Charges patronales	397 252,08 €
Versement du FNC supplément familial	2 728,00 €
Assurance du personnel	74 190,21 €
Médecine professionnelle	1 315,24 €
TOTAL rémunérations	1 522 222,47 €

Avantages en nature : en 2021, aucun agent n'a bénéficié davantage en nature.

La CCVS participe à hauteur de 9 745,83 € au financement de la garantie maintien de salaire labellisée de ses agents.

En 2021, 19 heures supplémentaires ont été effectuées pour une rémunération de 794,72 € brut.

Cela s'explique par une évolution au 1^{er} janvier 2020, du temps de travail à 37h30 par semaine (pour un agent à temps complet) avec la mise en place de jours de RTT de plages horaires fixes et variables. Cela a permis de répondre aux besoins de flexibilité des agents.

Depuis septembre 2017, la CCVS applique le RIFSEEP, nouveau régime indemnitaire qui concerne l'ensemble de ses agents. Le RIFSEEP a d'abord été étendu aux agents des catégories A et B de la filière culturelle depuis le 1^{er} mars 2019 suite à l'application du décret, puis aux agents des catégories A et B de la filière Technique à compter du 1^{er} mars 2021.

Ce nouveau régime indemnitaire n'a pas occasionné d'augmentation des primes salariale en 2021, car il a été conçu à enveloppe constante. En revanche, il permet d'harmoniser les régimes indemnitaires en fonction des responsabilités, technicité et sujétions du poste.

Evolution prévisionnelle de la structure des effectifs et des dépenses de personnel en 2021

Le poste « dépenses de personnel » en 2021 est de 1 522 222,47 € contre 1 342 105,48 € en 2020, soit une hausse de 13,42 %.

Néanmoins, le ratio financier n° 7 dépenses de personnel sur la population est de 16,25% en 2021 contre 40,82 % pour les groupements de collectivités ayant la même strate de population.

Les modifications significatives attendues en 2022 :

- augmentation liée au « glissement vieillesse technicité » (GVT) estimé à 2,5 %
- Achèvement de la construction de la médiathèque P. SIMON prévu pour le 4^{ème} trimestre 2022, nécessitant de recruter en amont 3 nouveaux agents : 1 catégorie B et 2 catégories C.
- les conséquences financières des recrutements d'un adjoint administratif au service finance (au 01-01-2022), d'un instructeur droit des sols (au 01-02-2022), et d'un technicien en l'assainissement (au 01/04/2022)

Le chapitre 012 pour l'exercice 2022 est donc estimé à 1 750 000,00 €.

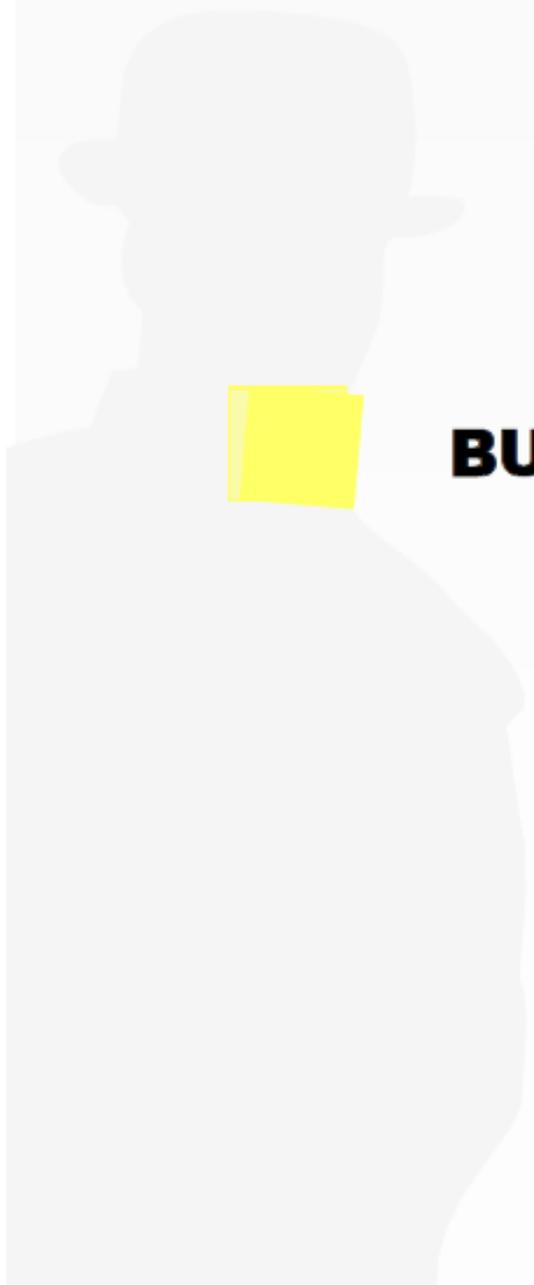
Effectif prévu pour 2022:

	Pourvu	En cours	
SERVICE ADMINISTRATIF			
Directeur général des services	1		FPT, Temps complet
Directeur général adjoint	1		FPT, TC (dont 50% Adm g. - 50% éco)
Rédacteur principal 1 ^{ère} classe	1		FPT, 90%
Rédacteur	1		FPT, Temps complet
Adjoint administratif principal 1 ^{ère} classe	1		FPT, Temps complet
Adjoint administratif principal 2 ^e classe	2		FPT, Temps complet
Adjoint administratif principal 2 ^e classe	1		FPT, 80%
Adjoint administratif	1	1	FPT, Temps complet
Adjoint administratif	1		Contractuel 1 an, TC
Adjoint administratif, renfort en juillet		1	Contractuel d'un mois
SERVICE ENVIRONNEMENT			
Adjoint administratif principal 2 ^e classe	1		FPT, Temps complet
Adjoint Technique	1		FPT, 80%
SERVICE ECONOMIQUE			
Directeur général adjoint	1		FPT, TC (dont 50% Adm G. - 50% éco)
SERVICE MEDIATHEQUE			
Assistant conservation patrimoine Ppal 1 ^{ère} cl.	1		FPT, Temps complet
<u>Médiathèque La Caroline :</u>			
Assistant conservation		1	Temps complet
Adjoint du patrimoine Ppal 1 ^{ère} cl.	1		FPT, Temps complet
Adjoint du patrimoine Ppal 2 ^e classe	1		FPT, Temps complet
Adjoint du patrimoine	3		FPT, Temps complet
Adjoint du patrimoine	1		Contractuel à temps complet
Adjoint du patrimoine, renfort en juillet et août		1	Contractuel de deux mois
Stagiaire licence Pro		1	stagiaire de 3 mois
<u>Médiathèque La Filature :</u>			
Assistant conservation	1		FPT, Temps complet
Adjoint du patrimoine Ppal 2 ^e classe	1		FPT, Temps complet
<u>Médiathèque Patrick Simon :</u>			
Assistant conservation		1	Temps complet
Adjoint du patrimoine		2	Temps complet
SERVICE GYMNASSE			
Adjoint technique Ppal 1 ^{ère} classe	1		FPT, Temps complet
Adjoint technique Ppal 2 ^e classe	1		FPT, Temps complet
SERVICE ASSAINISSEMENT			
Ingénieur Ppal	1		FPT, Temps complet
Ingénieur		1	Temps complet
SERVICE VOIRIE			
Technicien Ppal 1 ^{ère} classe	1		FPT, Temps complet
SERVICE URBA/PLH			
Technicien Ppal 1 ^{ère} classe	1		FPT, Temps complet
Adjoint technique Ppal 1 ^{ère} classe	1		FPT, Temps complet
Adjoint administratif	1		Contractuel 1 an, TC
Rédacteur		1	FPT, Temps complet

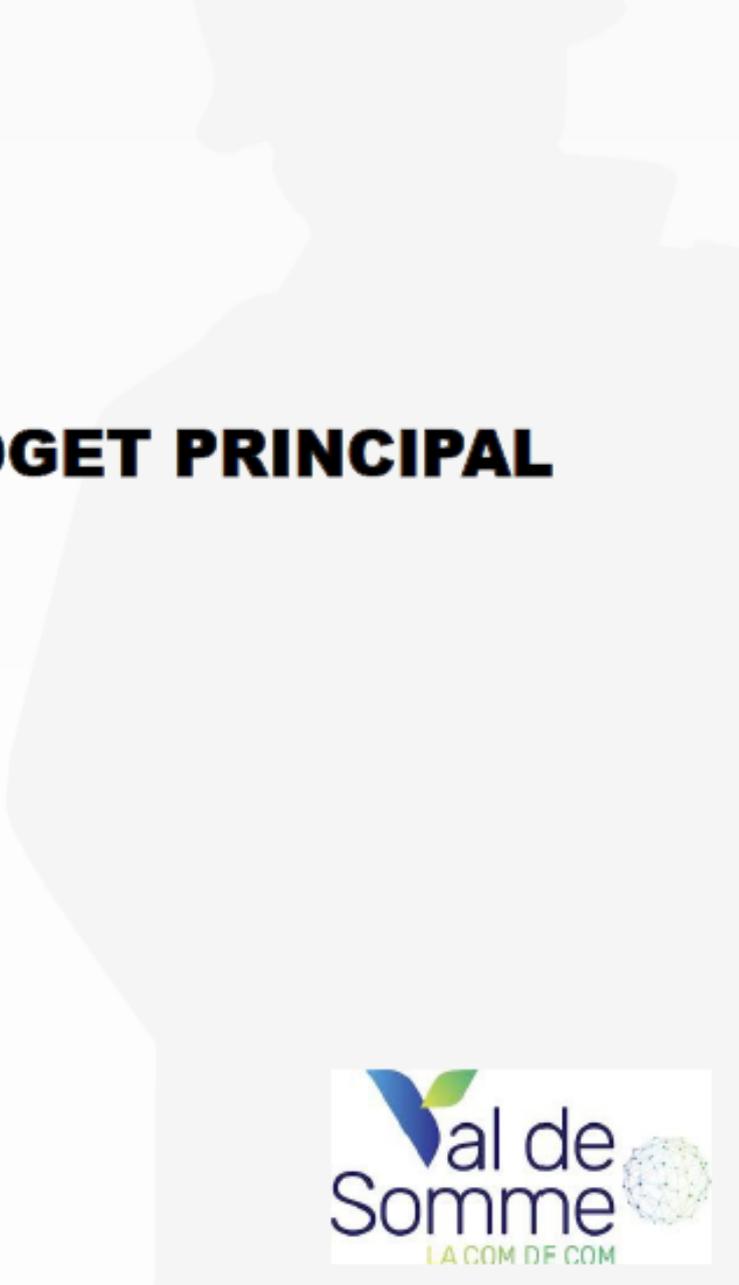
Rédacteur Ppal 2 ^e classe	1	TPT, Temps complet
SERVICE EAUX		
Technicien Ppal 1 ^{ère} classe	1	FPT, Temps complet
Adjoint technique Ppal 2 ^e classe	1	FPT, Temps complet
Adjoint administratif	1	FPT, Temps non complet
SERVICE TOURISME		
Rédacteur	1	CDI, Temps complet
Rédacteur	1	CDI, Temps non complet
Adjoint du patrimoine	1	FPT, 80%
Adjoint du patrimoine	1	TPT, Temps plein
Adjoint du patrimoine	1	Contractuel de 6 mois
Stagiaire licence Pro		Stage de 6 mois

2022

Le Débat d'Orientation Budgétaire



BUDGET PRINCIPAL



Dépenses Fonctionnement 2022

Chapitre 011 - Charges à caractère général	5 588 800,00 €
dont Contrat VEOLIA pour la gestion des déchetteries	3 150 000 €
dont Entretien de voirie	800 000 €
dont Entretien Pluvial	320 000 €
dont Cabanisation - Démolition, nettoyage des HLL	150 000 €

Chapitre 012 - Charges de personnel	1 750 000,00 €
--	-----------------------

Chapitre 014 - Atténuations de produits	2 356 000,00 €
Dégrèvement sur contributions directes	10 000 €
Attributions de compensation	901 000 €
Reversement sur FNGIR	1 445 000 €

Attributions de compensation – Suite adoption du Pacte Fiscal le 17/06/2020 :

Commune	Montant
AUBIGNY	147 231 €
CERISY	13 883 €
CHIPILLY	5 494 €
CORBIE	370 023 €
FOUILLOY	74 261 €
LAMOTTE-BREBIERE	18 223 €
MORCOURT	3 530 €
VECQUEMONT	65 877 €
VILLERS-BRETONNEUX	201 877 €
TOTAL MANDATS	900 388 €

Chapitre 65 - Autres charges de gestion courante	1 119 500,00 €
dont Contributions et participations	220 000 €
dont Emprunt Somme Numérique	92 000 €
dont Compensation contrainte service public - Piscine	420 000 €
dont Compensation entrées scolaires et clubs - Piscine	96 000 €

Chapitre 66 - Charges financières	néant
--	--------------

Chapitre 67 - Transfert Budgets Annexes	213 700,00 €
Budget annexe Tourisme	213 700 €

Chapitre 023 - Virement section investissement	859 000,00 €
---	---------------------

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT **11 887 000,00 €**

Recettes - Fonctionnement 2022

Chapitre 13 - Atténuation de charges

406 000,00 €

Remboursement charges de personnel - BA Economique	41 000 €
Remboursement charges de personnel - BA Assnt Collectif	105 000 €
Remboursement charges de personnel - BA Assnt Non Collectif	6 600 €
Remboursement charges de personnel - Tourisme	144 000 €
Remboursement charges de personnel - BA GEMAPI	6 300 €
Remboursement charges de personnel - Eau Potable	99 000 €

Chapitre 70 - Produits des services

109 000,00 €

dont Régies diverses	12 000 €
dont Recettes OM	92 000 €

Chapitre 73 - Impôts et taxes

8 691 000,00 €

Taxes Foncières et d'habitation	140 000 €
CFE	1 240 500 €
CVAE	1 161 000 €
TASCOM	116 000 €
IFER	94 000 €
Attributions de compensation	89 500 €
FPIC de droit commun	330 000 €
TEOMi	2 350 000 €
Fraction de TVA	3 170 000 €

Attributions de compensation – Suite adoption du Pacte Fiscal :

Commune	Montant
BAIZIEUX	2 140 €
BONNAY	2 325 €
BRESLE	7 154 €
BUSSY LES DAOURS	3 299 €
CACHY	718 €
DAOURS	3 178 €
FRANVILLERS	3 441 €
GENTELLES	3 792 €
HAMELET	4 852 €
HEILLY	2 587 €
HENENCOURT	586 €
LAHOUSOYE	2 466 €
LAMOTTE WARFUSEE	2 176 €
LE HAMEL	6 083 €
MARCELCAVE	8 161 €
MERICOURT L'ABBE	2 035 €
PONT NOYELLE	11 414 €
RIBEMONT SUR ANCRE	3 700 €
SAILLY LAURETTE	2 063 €
SAILLE LE SEC	429 €
TREUX	1 067 €
VAIRE SOUS CORBIE	3 641 €
VAUX SUR SOMME	6 740 €
WARLOY BAILLON	5 459 €
TOTAL TITRES	89 506 €

En cours de modification pour 2022

En cours de modification pour 2022

Chapitre 74 - Dotations et participations

2 332 000,00 €

dont DGF d'intercommunalité	601 000 €
dont Dotations groupements	381 000 €
dont FCTVA - Part fonctionnement	180 000 €
dont Compensation CVAE et CFE	708 000 €
dont Soutien Adelphe	300 000 €

Chapitre 75 - Autres produits de gestions courantes

349 000,00 €

Loyers des Gendarmeries	182 000 €
Loyer logement gardien	3 900 €
Loyer La Maisonnée	3 100 €
Reprises et valorisations	160 000 €

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT

11 887 000,00 €

Comparatif DOB 2020/2021/2022

Orientations budgétaires

FONCTIONNEMENT DEPENSES

	2020	2021	2022
011 Charges à caractère général	5 302 000 €	5 222 000 €	5 588 800 €
012 Charges de Personnel	1 350 000 €	1 476 000 €	1 750 000 €
014 Transfert fiscalité	2 234 000 €	2 356 000 €	2 356 000 €
65 Autres charges de gestion courante	993 000 €	992 600 €	1 119 500 €
66 Charges financières	3 500 €	-	-
67 Transfert Budgets annexes	269 500 €	267 000 €	213 700 €
023 Virement section investissement	1 489 000 €	1 213 400 €	859 000 €
TOTAL	11 641 000 €	11 527 000 €	11 887 000 €

FONCTIONNEMENT RECETTES

	2020	2021	2022
013 Atténuation de charges	300 000 €	338 000 €	406 000 €
70 Produit des services	87 000 €	85 000 €	109 000 €
73 Impôts et taxes	9 102 000 €	9 035 500 €	8 691 000 €
74 Dotations et participations	1 800 000 €	1 727 000 €	2 332 000 €
75 Autres produits de gestion courante	351 500 €	341 000 €	349 000 €
77 Produits exceptionnels	500 €	500 €	-
TOTAL	11 641 000 €	11 527 000 €	11 887 000 €

L'autofinancement prévisionnel peut être estimé à 859 000 € selon les orientations budgétaires proposées et des données fiscales transmises par les services de l'Etat.

L'autofinancement brut est estimé à 1 072 700 € avant transfert aux budgets annexes.

Dépenses d'Investissement 2022

Chapitre 16 - Emprunts et dettes assimilées

Remboursement capital d'emprunts néant

-

Chapitre 20 - Immobilisations incorporelles

306 000,00 €

Modification des documents d'urbanisme	10 000 €
Déclaration de projet - Future déchetterie	12 000 €
Honoraires Commissaire enquêteur	8 000 €
Levé des fossés de Corbie - Pluvial	14 000 €
Programme et études projet nouvelle déchetterie	50 000 €
Etude de MOE confortation des fondations piscine Calypso	38 000 €
Etude lutte contre ruissellement et érosion des sols	60 000 €
AMO lutte contre érosion des sols CCVS	10 000 €
Etude lutte contre érosion des sols Warloy-Baillon	10 000 €
AMO lutte contre érosion des sols Warloy-Baillon	10 000 €
AMO soutien à la politique de l'habitat	10 000 €
Etude préalable OPAH	10 000 €
Logiciels informatique Médiathèque P. SIMON	23 000 €
Dématérialisation des actes d'urbanisme	30 000 €
Licences Gofolio - Urbanisme	10 000 €
Achat de licences	1 000 €

Chapitre 204 - Subventions d'équipement versées

766 000,00 €

Fonds de concours Dpt - Giratoire Nestlé Purina - 1 ^{er} Acpte	370 000 €
Fonds de concours Dpt - Reprise RD1029 à VB - 3 ^e Tr	106 000 €
FdC commune de VB pour les travaux sur la RD1029	50 000 €
Fonds de concours Salles polyvalentes	40 000 €
Fonds de concours issus du Pacte Fiscal et Financier	200 000 €

Chapitre 21 - Immobilisations corporelles

640 500,00 €

Acquisition foncière pour voirie et giratoire Nestlé	25 000 €
Acquisition foncière pour ouvrage pluvial (Barette)	30 000 €
Acquisition foncière - Future déchetterie	60 000 €
Signalétique Enclos	10 000 €
Acquisition Bacs, conteneurs	50 000 €
Colonnes d'apport volontaire enterrées (4/ans)	50 000 €
Acquisition véhicule - Réseau Médiathèque	17 000 €
Mat. Informatique Médiathèque P. SIMON	20 000 €
Postes informatiques pr renouvellement du parc	17 000 €
Mobilier pour la Médiathèque P. SIMON	200 000 €
Mobilier CCVS	4 000 €
Mobilier terrasse sud - Médiathèque La Caroline	3 000 €
Fonds documentaire Médiathèque de la Filature	20 000 €
Fonds documentaire Médiathèque P. SIMON	75 000 €
Equipement pour la Médiathèque de la Filature	30 000 €
Equipement pour la Médiathèque P. SIMON	10 000 €
Boîte de retour Médiathèque P. SIMON	7 000 €
Matériel - Réseau Médiathèque	2 500 €

Matériel sportif pour les gymnases	5 000 €
Acquisition de matériel de communication	5 000 €

Chapitre 23 - Immobilisations en cours

5 337 000,00 €

Centre Administratif - <i>Provision</i>	20 000 €
Extension du Centre Administratif	1 800 000 €
Gendarmeries - <i>Provision</i>	20 000 €
Réalisation de 3 logements à la gendarmerie de VB	460 000 €
Médiathèque La Caroline - <i>Provision</i>	10 000 €
Construction Médiathèque P. SIMON	850 000 €
Gymnases - <i>Provision</i>	20 000 €
Construction d'un nouvel équipement sportif	300 000 €
Piscine - <i>Provision</i>	20 000 €
Travaux suite diagnostic technique Piscine	50 000 €
La Maisonnée - <i>Provision</i>	5 000 €
Déchetteries - <i>Provision</i>	10 000 €
Aire d'accueil - <i>Provision</i>	10 000 €
Programme Voirie 2022	900 000 €
MOE et Trvx Ouvrage d'art à Vaux/Somme	200 000 €
Stades - <i>Provision</i>	10 000 €
Travaux sur ouvrages de gestion eaux Pluviales	150 000 €
MOE - Exutoire pluvial rue de la Barette	21 000 €
MOE écologique – Exutoire pluvial rue de la Barette	3 000 €
Travaux pluvial réhab RD1029 à VB - 3 ^e Tr	350 000 €
MOE biodiversité	18 000 €
MOE projets divers	25 000 €
MOE amélioration système Pluvial Fouilloy Bussy Vaire	15 000 €
Avances forfaitaires	70 000 €

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT

7 049 500,00 €

Recettes d'Investissement 2022

Chapitre 10 - Dotations, fonds et réserves

550 000,00 €

10222 - FCTVA

550 000 €

Chapitre 13 - Subventions d'investissement

1 475 200,00 €

Agence de l'Eau - Etudes eaux pluviales	45 500 €
Agence de l'Eau - Trvx réhab RD1029 à Villers-Brtx	245 000 €
Agence de l'Eau - Travaux neufs mares, bassins, fossés	99 000 €
AE - Lutte contre le ruissellement des sols Warloy-Baillon	16 000 €
DRAC - Fonds documentaires Médiathèque P. SIMON	80 000 €
DRAC - Informatisation Médiathèque P. SIMON	18 000 €
DRAC - Mobilier Médiathèque P. SIMON	66 000 €
Etat - Dématérialisation des actes d'urbanisme	16 000 €
FNADT - Construction de la Médiathèque de la Filature	31 700 €
DETR - Création logement d'urgence	46 000 €
DSIL - Création logement d'urgence	65 000 €
DETR - Extension du Centre Administratif	84 000 €
DETR - Création de 3 logements gendarmerie VB	40 000 €
DETR - Construction d'un nouvel équipement sportif	90 000 €
Région/ FREME - PLUi démarche AUOR	14 000 €
Région/ FEDER - PLUi SGEP et HLL	15 000 €
Région - Construction de la Médiathèque de la Filature	114 000 €
Région - Construction Médiathèque P. SIMON	250 000 €
PRADET - Construction Médiathèque P. SIMON	120 000 €
Communes - Participations aux travaux Pluvial	20 000 €

Chapitre 16 - Emprunts

3 840 300,00 €

Emprunt prévisionnel nécessaire à l'équilibre,
dans l'attente de la reprise des résultats

3 840 300 €

Chapitre 27 – Autres immobilisations financières

325 000,00 €

Remboursement de l'avance consentie
au Budget Eau potable

325 000 €

Chapitre 021 - Virement de la section de fonctionnement

859 000,00 €

Autofinancement

859 000 €

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT

7 049 500,00 €

Comparatif DOB 2020/2021/2022

Orientations budgétaires

INVESTISSEMENT DEPENSES

		2020	2021	2022
16	Remboursement de l'emprunt (Capital)	71 000 €	-	-
20	Immobilisations incorporelles	232 000 €	204 000 €	306 000 €
204	Subventions d'équipement versées	746 000 €	745 000 €	766 000 €
21	Immobilisations corporelles	522 000 €	487 000 €	640 500 €
23	Immobilisations en cours	3 089 000 €	3 378 000 €	5 337 000 €
27	Autres immobilisations financières (avance)	100 000 €	-	-
	TOTAL	4 760 000 €	4 814 000 €	7 049 500 €

INVESTISSEMENT RECETTES

		2020	2021	2022
10222	FCTVA	300 000 €	350 000 €	550 000 €
13	Subventions d'investissement	711 000 €	2 030 500 €	1 475 200 €
16	Emprunt prévisionnel	2 260 000 €	1 220 100 €	3 840 300 €
27	Autres immobilisations financières (avance)	-	-	325 000 €
021	Autofinancement	1 489 000 €	1 213 400 €	859 000 €
	TOTAL	4 760 000 €	4 814 000 €	7 049 500 €

Etat de la dette

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes au 01/01/N											
	Couverture ? O/N (10)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (11)	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt			Annuité de l'exercice			ICNE de l'exercice
						Type de taux (12)	Index (13)	Niveau de taux d'intérêt à la date de vote du budget (14)	Capital	Charges d'intérêt (15)	Intérêts perçus (le cas échéant) (16)	
163 Emprunts obligataires (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
164 Emprunts auprès des établissements financiers (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1641 Emprunts en euros (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1643 Emprunts en devises (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total) (9)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1671 Avances consolidées du Trésor (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1672 Emprunts sur comptes spéciaux (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1675 Dettes pour METP et PPP (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1676 Dettes envers locataires-acquéreurs (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1678 Autres emprunts et dettes (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00

1681 Autres emprunts (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1682 Bons à moyen terme négociables (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1687 Autres dettes (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
Total général		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00

2022

Le Débat d'Orientation Budgétaire



BUDGET ANNEXE ECONOMIE



Section d'Exploitation 2022

DEPENSES

(Hors opérations d'ordre, reprise de l'exercice antérieur)

Budget comptabilisé en HT

Chapitre 011 - Charges à caractère général		488 000,00 €
dont contrat CCI	50 000 €	
dont pourcentage de ventes CCI	25 000 €	
dont Entretien voirie et pluvial ZA	330 000 €	
Chapitre 012 - Charges de personnel		41 000,00 €
Chapitre 65 - Autres charges de gestion courante		31 000,00 €
Contribution Somme Numérique fibre optique	1 000 €	
Aides au développement économique	30 000 €	
Chapitre 023 - Virement à la section d'investissement		639 000,00 €
TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION		<u>1 199 000,00 €</u>

RECETTES

Chapitre 70 - Ventes, prestations de services		20 000,00 €
Charges locatives – Village d'entreprises	20 000 €	
Chapitre 74 - Subventions d'exploitation		21 000,00 €
FRATSI - Diag dépollution fiche Mailcott	21 000 €	
Chapitre 75 - Autres produits de gestion courante		55 000,00 €
Locations Village d'entreprises	49 000 €	
Location espace de co-working	5 000 €	
Bail rural	1 000 €	
Chapitre 77 - Produits exceptionnels		1 103 000,00 €
Vente de Terrain JB Développement	600 000 €	
Vente terrain Lebeurre – 2 ^e Tranche	370 000 €	
Vente lot. d'activités – Lot n° 11 – METRIS	38 000 €	
Vente lot. d'activités – Lot n° 4 – NSI Groupe	39 000 €	
Vente lot. d'activités – Lot n° 3 – MNZ Ingénierie	56 000 €	
TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION		<u>1 199 000,00 €</u>

Comparatif DOB 2020/2021/2022

Orientations budgétaires

FONCTIONNEMENT DEPENSES

	2020	2021	2022
011 Charges à caractère général	412 200 €	595 100 €	488 000 €
012 Charges de Personnel	-	40 000 €	41 000 €
65 Autres charges de gestion courante	30 000 €	181 000 €	31 000 €
67 Charges exceptionnelles	2 000	-	-
023 Virement section investissement	996 800 €	2 141 900 €	639 000 €
TOTAL	1 441 000 €	2 958 000 €	1 199 000 €

FONCTIONNEMENT RECETTES

	2020	2021	2022
70 Produit des services	-	15 000 €	20 000 €
74 Subventions d'exploitation	21 000 €	21 000 €	21 000 €
75 Autres produits de gestion courante	70 000 €	47 000 €	55 000 €
77 Produits exceptionnels (ventes de terres)	1 350 000 €	2 875 000 €	1 103 000 €
TOTAL	1 441 000 €	2 958 000 €	1 199 000 €

Section d'Investissement 2022

DEPENSES

		<u>Budget comptabilisé en HT</u>
Chapitre 16 - Emprunts et dettes assimilées		10 000,00 €
Cautions - Village d'entreprises	10 000 €	
Chapitre 20 - Immobilisations incorporelles		2 000,00 €
Licences logiciels - Village d'entreprises	2 000 €	
Chapitre 21 - Immobilisations corporelles		15 000,00 €
Signalétique zone d'activités	10 000 €	
Equipement Village d'entreprises	5 000 €	
Chapitre 23 - Immobilisations en cours		820 000,00 €
Village d'entreprises - <i>Provision</i>	10 000 €	
Eclairage public, trottoirs - Lot. d'activités	50 000 €	
ZI de Villers Bretonneux (voirie)	200 000 €	
Création lotissement d'activités n° 2	500 000 €	
Travaux sur la ZAC - <i>Provision</i>	10 000 €	
Avances forfaitaires travaux	50 000 €	
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT		<u>847 000,00 €</u>

RECETTES

Chapitre 13 – Subventions d'investissement		198 000,00 €
FEADER - Aménagement Village d'entreprises	198 000 €	
Chapitre 16 – Emprunts et dettes assimilées		10 000,00 €
Cautions - Village d'entreprises	10 000 €	
Chapitre 021 – Virement de la section d'exploitation		639 000,00 €
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT		<u>847 000,00 €</u>

Comparatif DOB 2020/2021/2022

Orientations budgétaires

INVESTISSEMENT DEPENSES

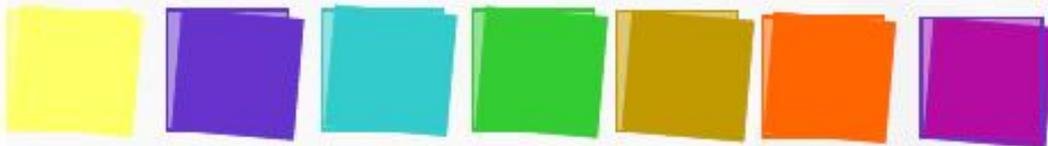
		2020	2021	2022
16	Cautions	8 000 €	10 000 €	10 000 €
20	Immobilisations incorporelles	-	-	2 000 €
21	Immobilisations corporelles	13 000 €	15 000 €	15 000 €
23	Immobilisations en cours	1 250 800 €	2 126 900 €	820 000 €
	TOTAL	1 271 800 €	2 151 900 €	847 000 €

INVESTISSEMENT RECETTES

		2020	2021	2022
13	Subventions d'investissement	267 000 €	-	198 000 €
16	Cautions	8 000 €	10 000 €	10 000 €
021	Autofinancement	996 800 €	2 141 900 €	639 000 €
	TOTAL	1 271 800 €	2 151 900 €	847 000 €

2022

Le Débat d'Orientation Budgétaire



BUDGET ANNEXE ASS. COLLECTIF



Assainissement collectif

Il est proposé de maintenir pour 2022 une part fixe de 8 € HT/an applicable à l'ensemble des usagers du service public de l'assainissement collectif. Cette mesure permettra d'équilibrer le budget d'exploitation.

En contrepartie, il est proposé de maintenir à 1,17 € HT la part variable de la redevance d'assainissement et recourir à l'emprunt pour financer les dépenses d'investissement non couvertes par l'autofinancement.

2013 → 0,98 €

2014 → 1,02 €

2015 → 1,07 €

2016 → 1,12 €

2017 → 1,12 €

2018 → 2022 : **1,17 €**

Section d'Exploitation 2022

DEPENSES

(Hors opérations d'ordre, reprise de l'exercice antérieur)

Budget comptabilisé en HT

011 - Charges à caractère général	202 000 €
012 - Charges de personnel	105 000 €
65 - Subvention Agence de l'Eau reversée aux particuliers	25 000 €
66 - Charges financières	117 000 €
023 - Virement à la section d'investissement	719 000 €
TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION	1 168 000 €

RECETTES

70 - Redevance d'assainissement	1 009 000 €
70 - Autres : Refacturation Index Marcelcave et VB	10 000 €
74 - Prime d'épuration Agence de l'Eau	60 000 €
748 - Subvention Agence de l'eau (à reverser)	25 000 €
748 - Subv AE - Traitement des boues	64 000 €
TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION	1 168 000 €

Le Bureau propose de fixer la redevance à 1,17 €/m³.

Autofinancement : 719 000 €uros.

Comparatif DOB 2020/2021/2022

Orientations budgétaires

FONCTIONNEMENT DEPENSES

	2020	2021	2022
011 Charges à caractère général	83 100 €	193 000 €	202 000 €
012 Charges de Personnel	62 000 €	63 000 €	105 000 €
65 Autres charges de gestion courante	10 000 €	25 000 €	25 000 €
66 Charges financières	135 000 €	122 000 €	117 000 €
023 Virement section investissement	872 500 €	763 000 €	719 000 €
TOTAL	1 162 500 €	1 166 000 €	1 168 000 €

FONCTIONNEMENT RECETTES

	2020	2021	2022
70 Prestations de services	1 005 000 €	1 000 000 €	1 019 000 €
74 Subventions d'exploitation	97 000 €	166 000 €	149 000 €
77 Produits exceptionnels	60 000 €	-	-
TOTAL	1 162 000 €	1 166 000 €	1 168 000 €

Section d'Investissement 2022

DEPENSES

Budget comptabilisé en HT

Chapitre 16 - Capital - Remboursement d'emprunts :	313 000 €
Chapitre 20 - Immobilisations incorporelles :	260 000 €
Etude diag sur l'unité technique de Daours	60 000 €
AMO - Extension Bonnay Hamelet	90 000 €
Etudes - Mise en place autosurveillance	4 000 €
Etude du système d'assainissement de Corbie	100 000 €
Etudes - <i>Provision</i>	6 000 €
Chapitre 21 - Immobilisations corporelles :	93 000 €
Acquisition à l'euro symbolique STEP VB	1 €
Acquisition terrain pour STEP Sailly le Sec	52 999 €
Matériel réseau d'assainissement	20 000 €
Matériel spécifique d'exploitation	20 000 €
2313 - Constructions :	780 000 €
Trvx de réhabilitation de la STEP de Sailly-le-Sec	700 000 €
Travaux STEP de Corbie	50 000 €
MOE - STEP de Pont-Noyelle	30 000 €
2315 - Travaux :	2 600 000 €
Réhabilitation du réseau RD42 à Marcelcave	35 000 €
Réhabilitation du réseau RD30 à Corbie	800 000 €
Réhabilitation des réseaux EU préalablement aux travaux de voirie	1 000 000 €
Réhabilitation des réseaux de Corbie et Marcelcave	600 000 €
Dévoiemnt RD1029 ouvrage SNCF à Villers-Brtx	70 000 €
Travaux divers sur réseau	95 000 €

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT

4 046 000,00 €

RECETTES

Chapitre 13 - Subventions d'investissement :

1 973 000 €

Agence de l'Eau :

Etude et diag génie civil STEP de Pont-Noyelle	15 000 €
Trvx déconnexion surfaces actives à Marcelcave	91 000 €
Trvx réhab réseau EU RD42 à Marcelcave	115 000 €
Réhab réseau assnt RD30 à Corbie - Tranche ferme	230 000 €
Réhab réseau assnt RD30 à Corbie - Tr conditionnelle	140 000 €
Réhab réseau assnt RD1029 à Villers-Brtx	179 000 €
Travaux STEP de Sailly le Sec	370 000 €
AMO - Extension Bonnay Hamelet	20 000 €
Trvx réhab réseaux EU préalablement aux travaux de voirie	350 000 €
Etude diagnostic sur UT de Daours	40 000 €
Etude diagnostic sur UT de Corbie	40 000 €
MOE reconstruction STEP de Pont-Noyelle	10 000 €

DETR :

Réhabilitation STEP de Pont-Noyelle	180 000 €
Réhabilitation réseaux Corbie et Marcelcave	180 000 €

Communes membres :

Déconnexion des bâtiments communaux à Fouilloy	13 000 €
--	----------

Chapitre 16 - Emprunts et dettes assimilées :

1 354 000 €

Emprunt prévisionnel dans l'attente de la reprise des résultats	1 354 000 €
---	-------------

Chapitre 021 - Virement de la section de fonctionnement :

719 000 €

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT

4 046 000,00 €

Comparatif DOB 2020/2021/2022

Orientations budgétaires

INVESTISSEMENT DEPENSES

		2020	2021	2022
16	Capital, remboursement d'emprunts	377 000 €	305 000 €	313 000 €
20	Immobilisations incorporelles	110 000 €	150 000 €	260 000 €
21	Immobilisations corporelles	95 000 €	115 000 €	93 000 €
23	Immobilisations en cours	2 690 000 €	3 650 000 €	3 380 000 €
	TOTAL	3 272 000 €	4 220 000 €	4 046 000 €

INVESTISSEMENT RECETTES

		2020	2021	2022
13	Subventions d'investissement	673 500 €	1 147 300 €	1 973 000 €
16	Emprunt prévisionnel	1 726 000 €	2 287 200 €	1 354 000 €
021	Autofinancement	872 500	763 000 €	719 000 €
	TOTAL	3 272 000 €	4 220 000 €	4 046 000 €

Etat de la dette

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat													
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de remboursement anticipé O/N	Catégorie d'emprunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
163 Emprunts obligataires (Total)					0,00									
164 Emprunts auprès d'établissement de crédit (Total)					4 395 001,94									
1641 Emprunts en euros (total)					4 395 001,94									
10AL029	CRCA EMPRUNT	31/08/2011		28/11/2011	1 886 794,00	F		4,250	4,423		T	X Echéance constante		A-1
	CAISSE D'EPARGNE	24/11/2010		25/11/2011	444 121,84	F		4,960	5,373		A	X Echéance constante		A-1
99244	AGENCE DE L'EAU (emprunt)	26/12/2016		12/12/2019	15 908,97	F		0,000	0,000		A	X Echéance constante		A-1
CO1597/WU275123	CRCA EMPRUNT	25/01/2013		28/05/2013	1 825 000,00	F		2,830	2,884		T	X Echéance constante		A-1
MON265197EUR/02	CAISSE FRANCAISE DE FINANCEMENT LOCAL	05/06/2009		01/02/2010	223 177,13	F		4,700	4,700		A	X Echéance constante		A-1
1643 Emprunts en devises (total)					0,00									
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total)					0,00									
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)					0,00									
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)					0,00									
1675 Dettes pour METP et PPP (total)					0,00									

1678 Autres emprunts et dettes (total)					0,00									
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)					2 184 102,26									
1681 Autres emprunts (total)					0,00									
1682 Bons à moyen terme négociables (total)					0,00									
1687 Autres dettes (total)					2 184 102,26									
13325	AGENCE DE L'EAU (emprunt)	20/12/2011		16/10/2014	70 180,53	F		0,000	0,496		A	X Echéance constante		A-1
52958	AGENCE DE L'EAU (emprunt)	01/11/2006		07/11/2007	76 950,00	F		0,000	0,000		A	X Echéance constante		A-1
80352	AGENCE DE L'EAU (emprunt)	16/12/2009		30/06/2012	62 961,35	F		0,000	0,407		A	X Echéance constante		A-1
Convention 10844	AGENCE DE L'EAU (emprunt)	16/01/2015		26/05/2017	10 547,38	F		0,000	0,413		A	X Echéance constante		A-1
Convention 13322	AGENCE DE L'EAU (emprunt)	17/11/2011		02/02/2014	150 850,00	F		0,000	0,000		A	X Echéance constante		A-1
Convention 13449	AGENCE DE L'EAU (emprunt)	08/12/2011		17/09/2014	783 422,00	F		0,000	0,000		A	X Echéance constante		A-1
Convention 13453	AGENCE DE L'EAU (emprunt)	08/12/2011		19/09/2014	556 441,00	F		0,000	0,000		A	X Echéance constante		A-1
Convention 14235	AGENCE DE L'EAU (emprunt)	27/06/2012		04/06/2015	36 000,00	F		0,000	0,000		A	X Echéance constante		A-1
Convention 17531	AGENCE DE L'EAU (emprunt)	24/06/2013		15/04/2016	126 000,00	F		0,000	0,000		A	X Echéance constante		A-1
Convention 97865	AGENCE DE L'EAU (emprunt)	29/06/2016		03/11/2018	173 250,00	F		0,000	0,000		A	X Echéance constante		A-1
Convention 99239	AGENCE DE L'EAU (emprunt)	26/12/2016		25/05/2020	25 000,00	F		0,000	0,000		A	X Echéance constante		A-1
Convention 99267	AGENCE DE L'EAU (emprunt)	26/12/2016		05/03/2020	112 500,00	F		0,000	0,000		A	X Echéance constante		A-1
Total général					6 579 104,20									

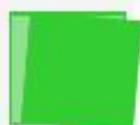
Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes au 01/01/N												
	Couverture ?	Montant couvert		Capital restant dû au	Durée	Taux d'intérêt		Annuité de l'exercice					ICNE de

	O/N (10)		Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (11)	01/01/N	résiduelle (en années)	Type de taux (12)	Index (13)	Niveau de taux d'intérêt à la date de vote du budget (14)	Capital	Charges d'intérêt (15)	Intérêts perçus (le cas échéant) (16)	l'exercice
163 Emprunts obligataires (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
164 Emprunts auprès d'établissement de crédit (Total)		0,00		3 217 521,18					165 699,36	116 780,81	0,00	13 149,51
1641 Emprunts en euros (total)		0,00		3 217 521,18					165 699,36	116 780,81	0,00	13 149,51
10AL029		0,00	A-1	1 476 253,89	17,08	F		4,423	59 380,89	61 802,75	0,00	5 519,90
99244		0,00	A-1	240 902,88	7,83	F		5,373	25 682,57	11 948,78	0,00	1 067,49
CO1597/WU275123		0,00	A-1	14 242,71	17,92	F		0,000	791,26	0,00	0,00	0,00
MON265197EUR/02		0,00	A-1	1 398 132,01	17,08	F		2,884	63 825,00	38 893,76	0,00	3 461,41
		0,00	A-1	87 989,69	4,08	F		4,700	16 019,64	4 135,52	0,00	3 100,71
1643 Emprunts en devises (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total) (9)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1675 Dettes pour METP et PPP (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1678 Autres emprunts et dettes (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)		0,00		1 283 205,74					136 967,14	0,00	0,00	0,00
1681 Autres emprunts (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1682 Bons à moyen terme négociables (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1687 Autres dettes (total)		0,00		1 283 205,74					136 967,14	0,00	0,00	0,00
13325		0,00	A-1	45 617,39	12,75	F		0,496	3 509,02	0,00	0,00	0,00

52958		0,00	A-1	22 725,00	5,83	F		0,000	3 787,50	0,00	0,00	0,00
80352		0,00	A-1	34 628,81	10,42	F		0,407	3 148,06	0,00	0,00	0,00
Convention 10844		0,00	A-1	8 437,94	15,33	F		0,413	527,36	0,00	0,00	0,00
Convention 13322		0,00	A-1	98 052,50	12,08	F		0,000	7 542,50	0,00	0,00	0,00
Convention 13449		0,00	A-1	509 224,30	12,67	F		0,000	39 171,10	0,00	0,00	0,00
Convention 13453		0,00	A-1	166 932,30	2,67	F		0,000	55 644,10	0,00	0,00	0,00
Convention 14235		0,00	A-1	25 200,00	13,42	F		0,000	1 800,00	0,00	0,00	0,00
Convention 17531		0,00	A-1	94 500,00	14,25	F		0,000	6 300,00	0,00	0,00	0,00
Convention 97865		0,00	A-1	147 262,50	16,83	F		0,000	8 662,50	0,00	0,00	0,00
Convention 99239		0,00	A-1	23 750,00	18,33	F		0,000	1 250,00	0,00	0,00	0,00
Convention 99267		0,00	A-1	106 875,00	18,17	F		0,000	5 625,00	0,00	0,00	0,00
Total général		0,00		4 500 726,92					302 666,50	116 780,81	0,00	13 149,51

2022

Le Débat d'Orientation Budgétaire



BUDGET ANNEXE ASS. NON COLLECTIF



Dépenses d'Exploitation 2022

Budget comptabilisé en HT

Chap. 011 - Charges à caractère général :		40 500 €
Contrôles réalisés par Lhotelier Eau	40 000 €	
Frais bancaire (TIPI)	500 €	
Chap. 012 - Charges de Personnel :		6 600 €
Chap. 65 - Autres charges de gestion courante :		12 000 €
658 - Subvention CCVS aide mise aux normes	12 000 €	
TOTAL DES CHARGES		<u>59 100 €</u>

Recettes d'Exploitation 2022

Chap.70 - Ventes, prestations de services		59 100 €
Redevance d'assnt non collectif - Part CCVS	19 100 €	
Redevance d'assnt non collectif - Part Lhotelier	40 000 €	
TOTAL DES PRODUITS		<u>59 100 €</u>

Pour mémoire, coût des contrôles :

Type de diagnostics	Part Lhotelier HT	Part CCVS HT	Coût pour l'utilisateur HT
Contrôle de conception	47,18 €	20,00 €	67,18 €
Contrôle de bonne exécution	88,41 €	50,00 €	138,41 €
Contrôle diagnostic des installations	115,55 €	30,00 €	145,55 €
Contrôle périodique de bon fonctionnement (valable 8 ans)	97,52 €	30,00 €	127,52 €
Contrôle de conformité en cas de vente	98,33 €	55,00 €	153,33 €

2022

Le Débat d'Orientation Budgétaire



BUDGET TOURISME



Section de Fonctionnement 2022

DEPENSES

(Hors opérations d'ordre, restes à réaliser, reprise de l'exercice antérieur)

Chapitre 011 - Charges à caractère général	138 500,00 €
dont Achats de manifestations, visites guidées	40 500 €
dont Catalogue - Programme OT	23 900 €
dont Reportages divers	18 000 €
Chapitre 012 - Charges de personnel	144 000,00 €
Chapitre 65 - Autres charges de gestion courante	1 000,00 €
Contributions, participations	1 000 €
Chapitre 023 - Virement à la section d'investissement	1 000,00 €
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	<u>284 500,00 €</u>

RECETTES

Chapitre 70 - Ventes, prestations de services	25 500,00 €
Chapitre 73 - Taxe de séjour	42 000,00 €
Chapitre 74 - Dotations et participations	3 300,00 €
Subv Dpt – Entretien sentiers randonnée	3 300 €
Chapitre 75 - Autres produits de gestion courante	213 700,00 €
Participation du Budget Principal au déficit	213 700 €
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT	<u>284 500,00 €</u>

Comparatif DOB 2020/2021/2022

Orientations budgétaires

FONCTIONNEMENT DEPENSES

		2020	2021	2022
011	Charges à caractère général	85 000 €	96 500 €	138 500 €
012	Charges de Personnel	120 000 €	128 000 €	144 000 €
65	Contributions, participation	1 000 €	1 000 €	1 000 €
023	Virement section investissement	79 500 €	68 500 €	1 000 €
	TOTAL	285 500 €	294 000 €	284 500 €

FONCTIONNEMENT RECETTES

		2020	2021	2022
70	Ventes, prestations de services	18 000 €	24 000 €	25 500 €
73	Taxe de séjour	35 000 €	40 000 €	42 000 €
74	Dotations et participations	-	-	3 300 €
75	Participation du Budget Principal	232 500 €	230 000 €	213 700 €
	TOTAL	285 500 €	294 000 €	284 500 €

Section d'Investissement 2022

DEPENSES

Chapitre 20 - Immobilisations incorporelles	5 000,00 €
Etudes - Provisions	3 000 €
Concessions, droit, brevets	2 000 €
Chapitre 21 - Immobilisations corporelles	6 000,00 €
Remplacement d'un PC	2 500 €
Mobilier (agencement boutique)	1 000 €
Autres immobilisations corporelles	2 500 €
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT	<u>11 000,00 €</u>

RECETTES

Chapitre 13 - Subventions d'investissement	10 000,00 €
FEADER - Signalétique du patrimoine	1 500 €
Dpt - Reconstitution 3D du château d'Heilly	8 500 €
Chapitre 021 - Virement de la section de fonctionnement	1 000,00 €
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT	<u>11 000,00 €</u>

Comparatif DOB 2020/2021/2022

Orientations budgétaires

INVESTISSEMENT DEPENSES

		2020	2021	2022
20	Immobilisations incorporelles	37 000 €	62 000 €	5 000 €
21	Immobilisations corporelles	76 000 €	6 500 €	6 000 €
23	Immobilisations en cours	-	-	-
	TOTAL	113 000 €	68 500 €	11 000 €

INVESTISSEMENT RECETTES

		2020	2021	2022
13	Subventions d'investissement	33 500 €	-	10 000 €
021	Virement de la section de fonctionnement	79 500 €	68 500 €	1 000 €
	TOTAL	113 000 €	68 500 €	11 000 €

2022

Le Débat d'Orientation Budgétaire



BUDGET ANNEXE GEMAPI



Section de Fonctionnement 2022

DEPENSES

(Hors opérations d'ordre, restes à réaliser reprise de l'exercice antérieur)

Chapitre 011 – Charges à caractère général	23 000,00 €
Trvx d'entretien du cours d'eau : LUCE	9 000 €
Trvx d'entretien du cours d'eau : ASCO HALLUE	5 000 €
Trvx d'entretien du cours d'eau : ASA Ancre	1 000 €
Trvx d'entretien du cours d'eau : ASA Ancre 2	8 000 €
Chapitre 012 – Charges de personnel	6 300,00 €
Chapitre 014 – Atténuations de produits	1 000,00 €
Dégrèvements sur contributions directes	1 000 €
Chapitre 023 – Virement à la section d'investissement	89 700,00 €
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	<u>120 000,00 €</u>

RECETTES

Chapitre 73 – Taxe GEMAPI	120 000,00 €
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT	<u>120 000,00 €</u>

Comparatif DOB 2020/2021/2022

Orientations budgétaires

FONCTIONNEMENT DEPENSES

	2020	2021	2022
011 Charges à caractère général	28 000 €	23 000 €	23 000 €
012 Charges de Personnel	6 000 €	6 000 €	6 300 €
014 Atténuations de produits	-	1 000 €	1 000 €
023 Virement section investissement	86 000 €	90 000 €	89 700 €
TOTAL	120 000 €	120 000 €	120 000 €

FONCTIONNEMENT RECETTES

	2020	2021	2022
73 Taxe GEMAPI	120 000 €	120 000 €	120 000 €
TOTAL	120 000 €	120 000 €	120 000 €

Section d'Investissement 2022

DEPENSES

Chapitre 20 – Immobilisations incorporelles	15 000,00 €
Etudes – Marais de Pont-Noyelle	15 000 €

Chapitre 23 – Immobilisations en cours	134 700,00 €
Provision sécurisation digue de Cerisy	70 700 €
Etudes et MOE – Restauration libre circulation du cours d'eau La Boulangerie	60 000 €
Avances forfaitaires travaux	4 000 €

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT	<u>149 700,00 €</u>
--	----------------------------

RECETTES

Chapitre 13 – Subventions d'investissement	60 000,00 €
Agence de l'Eau – Etude renforcement digue de Cerisy	10 000 €
Agence de l'Eau – Restauration libre circulation La Boulangerie	35 000 €
FEDER – Restauration libre circulation La Boulangerie	15 000 €

Chapitre 021 – Virement de la section de fonctionnement	89 700,00 €
--	--------------------

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT	<u>149 700,00 €</u>
--	----------------------------

Comparatif DOB 2020/2021/2022

Orientations budgétaires

INVESTISSEMENT DEPENSES

		2020	2021	2022
20	Immobilisations incorporelles	37 000 €	141 000 €	15 000 €
23	Immobilisations en cours	49 000 €	33 000 €	134 700 €
	TOTAL	86 000 €	174 000 €	149 700 €

INVESTISSEMENT RECETTES

		2020	2021	2022
13	Subventions d'investissement	-	84 000 €	60 000 €
021	Virement de la section de fonctionnement	86 000 €	90 000 €	89 700 €
	TOTAL	86 000 €	174 000 €	149 700 €

2022

Le Débat d'Orientation Budgétaire



BUDGET EAU POTABLE



Section d'Exploitation 2022

DEPENSES

(Hors opérations d'ordre, reprise de l'exercice antérieur)

Budget comptabilisé en HT

Chapitre 011 – Charges à caractère général	350 000,00 €
dont Achat d'eau	110 000 €
dont marché d'exploitation (solde 2021)	100 000 €
dont Redevances versées à l'Agence de l'Eau	107 500 €
Chapitre 012 – Charges de personnel	99 000,00 €
Chapitre 65 – Autres charges de gestion courante	100,00 €
Ecriture annuelle de TVA	100 €
Chapitre 66 – Charges financières	12 000,00 €
Chapitre 67 – Charges exceptionnelles	5 000,00 €
Titres annulés sur exercices antérieurs	5 000 €
Chapitre 023 – Virement à la section d'investissement	205 400,00 €
TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION	<u>671 500,00 €</u>

RECETTES

Chapitre 70 – Ventes, prestations de services	667 500,00 €
Vente d'eau aux abonnés	40 000 €
Vente d'eau en gros au CC Coquelicot	50 000 €
Redevances versées à l'Agence de l'Eau	107 500 €
Reversement surtaxe SUEZ	470 000 €
Chapitre 75 – Autres produits de gestion courante	3 500,00 €
Chapitre 76 – Produits financiers	100,00 €
Chapitre 77 – Produits exceptionnels	400,00 €
TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION	<u>671 500,00 €</u>

Comparatif DOB 2020/2021/2022

Orientations budgétaires

FONCTIONNEMENT DEPENSES

	2020	2021	2022
011 Charges à caractère général	281 000 €	494 300 €	350 000 €
012 Charges de Personnel	112 000 €	95 000 €	99 000 €
65 Autres charges de gestion courante	-	-	100 €
66 Charges financières	20 000 €	18 000 €	12 000 €
67 Charges exceptionnelles	-	-	5 000 €
023 Virement section investissement	242 000 €	188 200 €	205 400 €
TOTAL	655 000 €	795 500 €	671 500 €

FONCTIONNEMENT RECETTES

	2020	2021	2022
70 Ventes, prestations de services	655 000 €	792 000 €	667 500 €
75 Autres produits de gestion courante	-	3 300 €	3 500 €
76 Produits financiers	-	100 €	100 €
77 Produits exceptionnels	-	100 €	400 €
TOTAL	655 000 €	795 500 €	671 500 €

Section d'Investissement 2022

DEPENSES

Budget comptabilisé en HT

Chapitre 16 – Emprunts et dettes assimilées :	374 000,00 €
Remboursement capital emprunté	45 000 €
Avances remboursables de l'Agence de l'Eau	4 000 €
Remboursement de l'avance consentie par le Budget Principal	325 000 €
Chapitre 20 – Immobilisations incorporelles :	55 000,00 €
Etude prise de compétence Eau Potable	20 000 €
Etude de maîtrise d'œuvre	25 000 €
Levée topographiques – Etudes géotechniques	10 000 €
Chapitre 21 – Immobilisations corporelles :	60 000,00 €
Travaux branchements	20 000 €
Matériel spécifique d'exploitation	20 000 €
Achat de compteurs d'eau	15 000 €
Signalétique Eau Potable	5 000 €
2313 – Constructions :	100 000,00 €
Travaux sur ouvrages d'eau potable liés au PGSSE	100 000 €
2315 – Travaux :	1 170 000,00 €
Travaux renouvellement de compteurs	50 000 €
Renouvellement réseau Aubigny pour giratoire Nestlé	200 000 €
Travaux renouvellement réseau Pont-Noyelle	870 000 €
Avances forfaitaires travaux	50 000 €
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT	<u>1 759 000,00 €</u>

RECETTES

Chapitre 13 – Subventions d’investissement : **1 092 000,00 €**

Agence de l’eau :

Travaux interconnexion Morcourt Cerisy-Chipilly (solde)	70 000 €
Renouvellement réseau Lamotte-Brebière et Morcourt (solde)	50 000 €
Complément secto-télégestion	50 000 €
Renouvellement réseau Aubigny pour giratoire Nestlé (acpte)	290 000 €
Renouvellement réseau Pont-Noyelle (acpte)	290 000 €
Etude prise de compétence eau potable (solde)	16 000 €

DETR :

Travaux interconnexion Morcourt Cerisy-Chipilly (solde)	140 000 €
Renouvellement réseau Lamotte-Brebière et Morcourt (solde)	90 000 €
Renouvellement réseau Aubigny pour giratoire Nestlé (acpte)	18 000 €
Renouvellement réseau Pont-Noyelle (acpte)	78 000 €

Chapitre 16 - Emprunts et dettes assimilées : **461 600,00 €**

Emprunt prévisionnel dans l’attente de la reprise des résultats	461 600 €
---	-----------

Chapitre 021 - Virement de la section de fonctionnement : **205 400,00 €**

TOTAL DES RECETTES D’INVESTISSEMENT **1 759 000,00 €**

Comparatif DOB 2020/2021/2022

Orientations budgétaires

INVESTISSEMENT DEPENSES

		2020	2021	2022
16	Emprunts et dettes assimilées	50 000 €	48 000 €	374 000 €
20	Immobilisations incorporelles	160 000 €	160 000 €	55 000 €
21	Immobilisations corporelles	12 000 €	50 000 €	60 000 €
23	Immobilisations en cours	405 000 €	1 670 000 €	1 270 000 €
	TOTAL	627 000 €	1 928 000 €	1 759 000 €

INVESTISSEMENT RECETTES

		2020	2021	2022
13	Subventions d'investissement	285 000 €	1 433 100 €	1 092 000 €
16	Emprunt prévisionnel	100 000 €	306 700 €	461 600 €
021	Autofinancement	242 000 €	188 200 €	205 400 €
	TOTAL	627 000 €	1 928 000 €	1 759 000 €

Etat de la dette

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat													
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de remboursement anticipé O/N	Catégorie d'emprunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
163 Emprunts obligataires (Total)					0,00									
164 Emprunts auprès d'établissement de crédit (Total)					650 125,00									
1641 Emprunts en euros (total)					650 125,00									
00000949091	CREDIT AGRICOLE	31/01/2019		15/01/2020	60 000,00	F		2,150	2,151		A	X Echéance constante		A-1
449987	CREDIT AGRICOLE	15/08/2016		15/08/2017	20 000,00	F		1,000	4,839		A	X Echéance constante		A-1
72168422492	CREDIT AGRICOLE	10/09/2009		05/01/2010	500 000,00	F		4,240	4,243		A	X Echéance constante		A-1
82772	AGENCE DE L'EAU (emprunt)	20/09/2019		09/12/2021	70 125,00	F		0,000	0,000		A	X Echéance constante		A-1
1643 Emprunts en devises (total)					0,00									
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total)					0,00									
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)					0,00									
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)					0,00									
1675 Dettes pour METP et PPP (total)					0,00									

1678 Autres emprunts et dettes (total)					0,00									
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)					0,00									
1681 Autres emprunts (total)					0,00									
1682 Bons à moyen terme négociables (total)					0,00									
1687 Autres dettes (total)					0,00									
Total général					650 125,00									

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes au 01/01/N											
	Couverture ? O/N (10)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (11)	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt			Annuité de l'exercice			ICNE de l'exercice
						Type de taux (12)	Index (13)	Niveau de taux d'intérêt à la date de vote du budget (14)	Capital	Charges d'intérêt (15)	Intérêts perçus (le cas échéant) (16)	
163 Emprunts obligataires (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
164 Emprunts auprès d'établissement de crédit (Total)		0,00		296 920,55					46 534,46	8 129,73	0,00	6 310,39
1641 Emprunts en euros (total)		0,00		296 920,55					46 534,46	8 129,73	0,00	6 310,39
00000949091		0,00	A-1	57 567,27	18,00	F		2,151	2 485,03	1 237,70	0,00	1 138,22
449987		0,00	A-1	8 742,25	2,58	F		4,839	2 885,15	87,42	0,00	22,13
72168422492		0,00	A-1	160 486,03	3,00	F		4,243	37 658,03	6 804,61	0,00	5 150,04
82772		0,00	A-1	70 125,00	19,92	F		0,000	3 506,25	0,00	0,00	0,00
1643 Emprunts en devises (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total) (9)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1675 Dettes pour METP et PPP (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1678 Autres emprunts et dettes (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1681 Autres emprunts (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1682 Bons à moyen terme négociables (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1687 Autres dettes (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
Total général		0,00		296 920,55					46 534,46	8 129,73	0,00	6 310,39

